fapi

Fédération
des Associations
Patrimoniales de l'Isère

XII èmes Entretiens de la FAPI

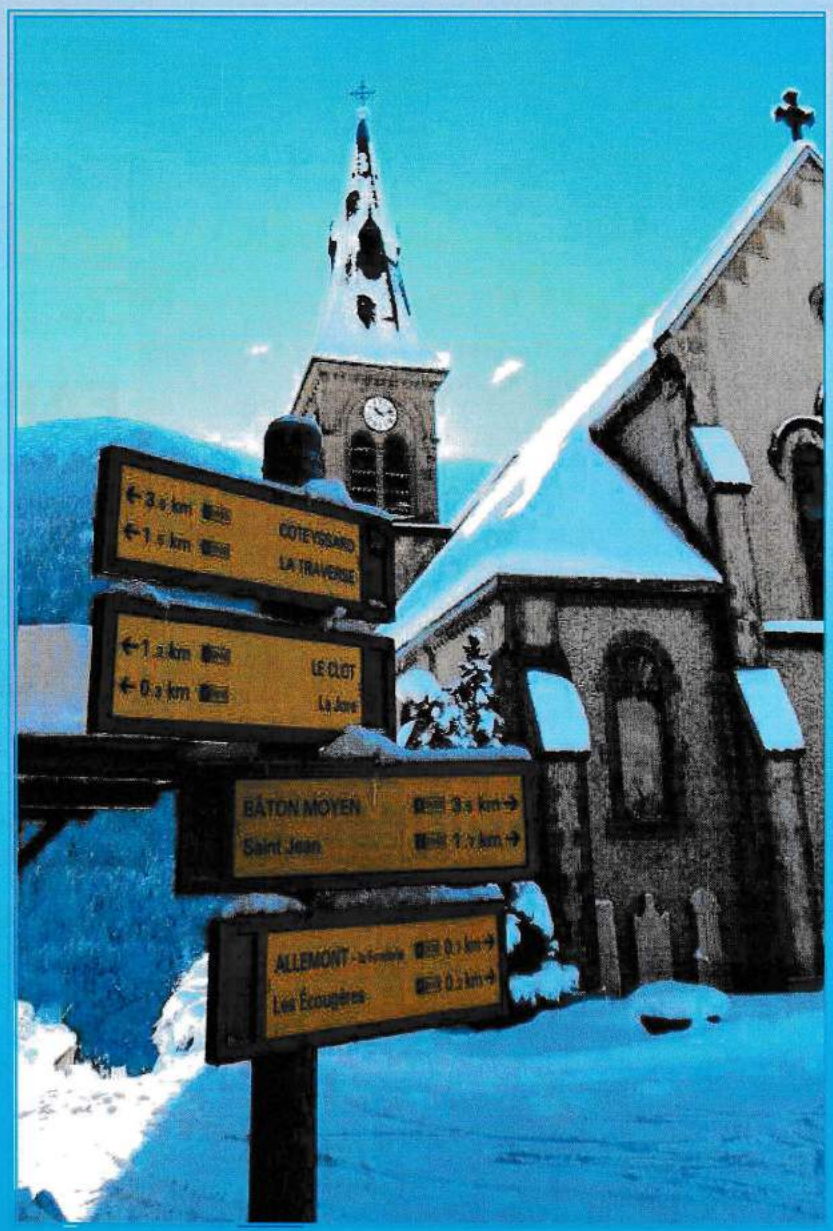

Samedi
6 avril
2013

ALLEMONT

Le patrimoine, levier de développement économique ?

isère
CONSEIL GÉNÉRAL

www.fapisere.fr

SOMMAIRE

Ouverture des Entretiens Page 1
Philippe Seigle

Aujourd'hui en France
Peut-on conjuguer patrimoine et économie ?
Guy Sallavuard 3

Interventions culturelles et patrimoniales intercommunales.
Sabine Dauchat 10

Les Offices de Tourismes vecteurs de valorisation du Patrimoine
Jérôme Merle 16

Signature de la Convention de partenariat entre la FAPI et la Fondation du patrimoine 20

La Route des savoir-faire de Chartreuse
Charlotte Dupont 21
et texte Emmanuel Heyrman

Rôle des acteurs du patrimoine dans la mise en service des savoir-faire de l'Oisans
Flavien Perazza 34

La Romanche : les enjeux d'une mutation
Anne Cayol-Gerin 38

Illustration de couverture :

Allemont - Photo de Robert Aillaud

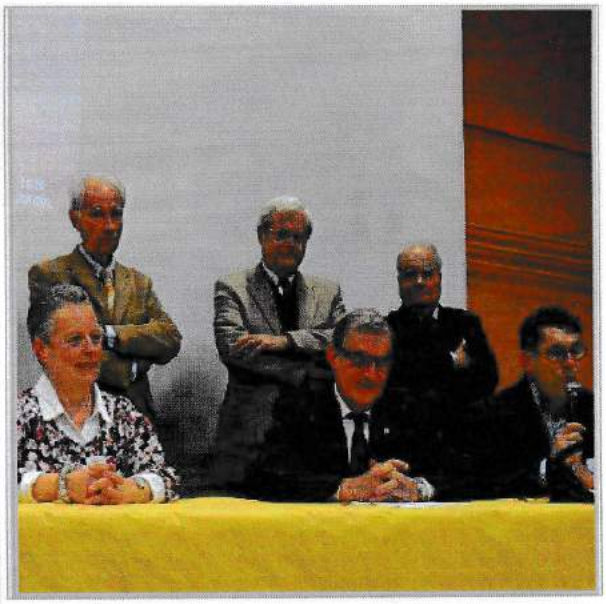

FAPI

Fédération des Associations Patrimoniales de l'Isère
10, rue Chenoise - 38000 GRENOBLE
Association Loi 1901
créée le 15 janvier 2000

Site : www.fapisere.fr

Directeur de publication :
Philippe SEIGLE

Conception graphique et mise en page :
Marcelle BLAZIN
Mémoires des Pays du Guiers

Mars 2014

Crédit photos :

Robert Aillaud, les intervenants, FAPI

Textes, photos et documents, propriété de la FAPI
Reproduction interdite

Philippe SEIGLE
Président de La FAPI

OUVERTURE DES XII èmes ENTRETIENS de la FAPI

Monsieur le Maire d'Allemont , Monsieur le Vice-président chargé de la Culture et du Patrimoine, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs les Présidents d'associations, Mesdames ,Messieurs les adhérents de la FAPI, chers amis,

Nous sommes cette année à Allemont en Oisans pour les 12èmes Entretiens de la FAPI. Allemont c'est un choix car nous avons voulu donner un signe fort de fédération départementale en étant présents sur tous les territoires de l'Isère et nous n'étions pas encore venus en Oisans.

Certes nos amis du Nord-Isère peu nombreux aujourd'hui pensent qu'il y a encore un mètre de neige pourtant venant moi-même d'une petite commune du territoire de Beaurepaire je peux vous dire que le département se traverse sans problème.

Si l'année dernière à Moirans nous avons traité le thème du patrimoine religieux que vous pourrez redécouvrir dans le très intéressant cahier des Entretiens qui est à votre disposition à l'accueil, nous avons voulu en 2013 porter un éclairage plus large sur le patrimoine. L'actualité et je dirais plutôt l'ambiance actuelle nous poussent à montrer que le patrimoine fait partie de l'avenir de notre pays.

Nous savons tous et plus particulièrement les associations du patrimoine que restaurer pour restaurer aujourd'hui ne suffit plus à faire vivre le patrimoine.

Aujourd'hui en période d'orientation parcimonieuse des crédits où dans une même enveloppe rivalisent quelquefois culture et patrimoine il faut montrer à nos décideurs combien investir dans le patrimoine est important. Important pourquoi ? Seul le patrimoine a une pérennité exemplaire il a été l'objet d'attention et du savoir-faire des générations qui font partie de l'histoire de notre pays. Il montre aux générations futures, « aux générations Y» que la consommation n'est pas le cœur de la vie d'un homme.

Pour cela le patrimoine doit être bordé au sein d'un projet , de plus en lus inséré dans une démarche de territoire. Il faut que nous intégrions les notions de lien social afin de

faire adhérer nos contemporains à l'importance du patrimoine.

Lors de cette journée organisée depuis maintenant 12 ans nous allons avec nos intervenants vous amener à réfléchir et vous donner des pistes concernant les retombées économiques et sociales du Patrimoine.

Cette réflexion est incontournable si nous voulons que nos églises, lavoirs, forts, patrimoine industriel, châteaux, patrimoine funéraire, métiers d'art gardent leur place.

Philippe Seigle Président

Excusés :

André Vallini, Président du Conseil général.

Christian Nucci, Vice-président du Conseil général
Emmanuel Henras directeur de la Culture et du Patrimoine.

Marie Bardisa, Conservateur régional des Monuments Historiques.

Hélène Schimgden-Benaut, architecte des bâtiments de France.

Eddie Gilles Di Pierno, Président de Patrimoine Rhônalpin.

Pierre Ostian, journaliste

Remerciements :

Alain Ginès, Maire d'Allemont , Pascal Payen, Vice-président du Conseil général chargé de la culture et du patrimoine.
Christian Pichoud, Vice- président du Conseil général, chargé du développement économique et du tourisme.
Mesdames Messieurs les élus.
Monsieur Jean- Bernard Nuiry, Délégué régional de la Fondation du Patrimoine et les délégués départementaux de l'Isère Alain Robert et Guy Dupré Latour,
Monsieur Guy Sallavuard, Directeur des relations institutionnelles de la Fondation du patrimoine.
Merci également à tous nos intervenants présents,
Merci aux Présidents d'associations.
Merci aux services technique d'Allemont et à l'Office de tourisme qui ont œuvrés pour nous accueillir au mieux.
Merci à Mesdames et Messieurs les Administrateurs de la FAPI sans qui, rien ne pourrait être organisé.
ainsi qu'au comité de pilotage qui a préparé ces Entretiens.

Pascal PAYEN
Vice-président du C.G. de l'Isère, chargé de la culture et du patrimoine, pendant son discours d'ouverture des Entretiens.

Remise d'un cadeau à Alain GINIES - Maire d'Allemont - par Philippe SEIGLE

Guy SALLAVUARD
Directeur des relations institutionnelles de la Fondation du Patrimoine

Aujourd'hui en France, peut-on conjuguer Patrimoine et Economie

OUI !

on peut conjuguer patrimoine et développement

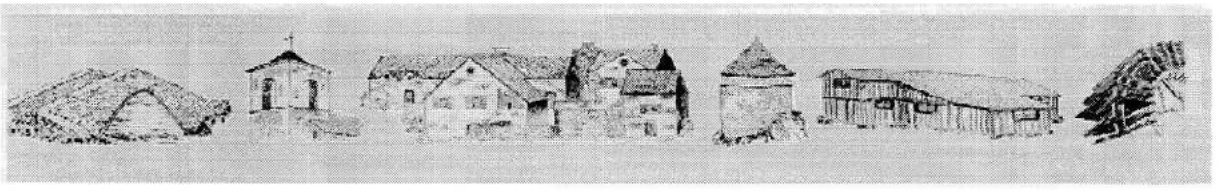

Missions de la Fondation du Patrimoine

Une priorité : le patrimoine bâti non protégé

mais également des interventions en faveur:

- du patrimoine bâti protégé ,
- du patrimoine mobilier ,
- du patrimoine naturel,
- de l'emploi et de l'insertion,
- de la transmission des savoir faire.

Moyens d'action

Afin de réaliser sa mission, la Fondation du Patrimoine dispose de 4 moyens d'action

Pour les propriétaires privés :

1 - *Le label (à incidence fiscale ou non)*

Pour les propriétaires publics :

2 - La mobilisation du mécénat populaire

3 - La subvention sur des fonds attribués par l'Etat au titre des successions en déshérence

4 - Le mécénat d'entreprise

Résultat 2012

Nombre de projets soutenus : 2 115

Montant des travaux engagés : 167 096 772 €

Nombre d'emplois soutenus : 4947

Résultats de la Fondation du Patrimoine 2000—2013

Nombre de projets soutenus : 18 082

Montant des travaux engagés : 1 369 301 734 €

Nombre moyen d'emplois soutenus par an : 3 000

Valeurs au 28 02 2013

QUELQUES EXEMPLES DE RÉHABILITATION

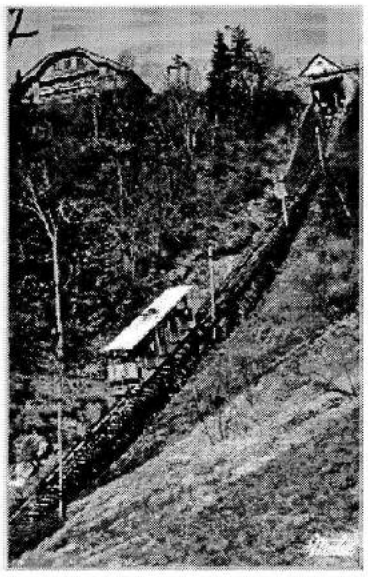

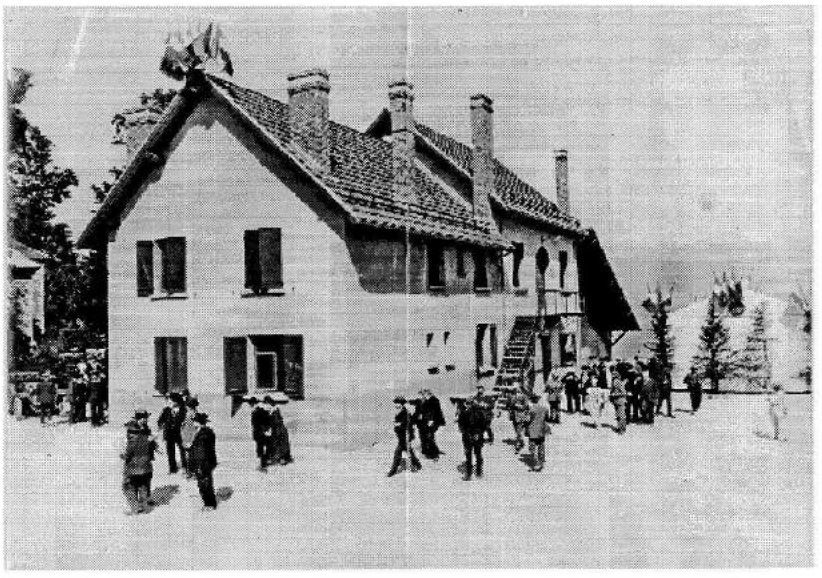

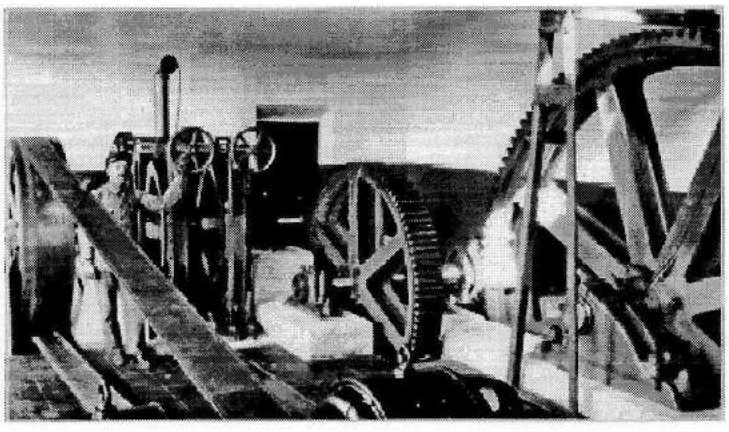

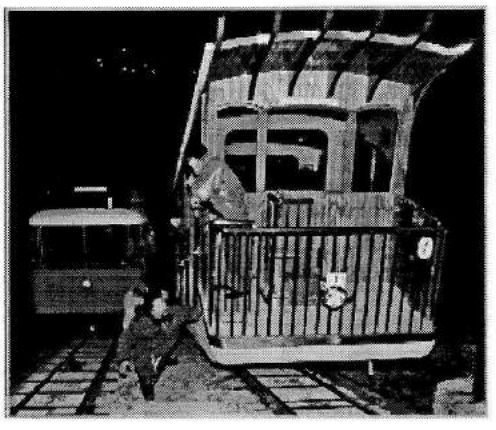

Le Funiculaire de Saint-Hilaire-du-Touvet

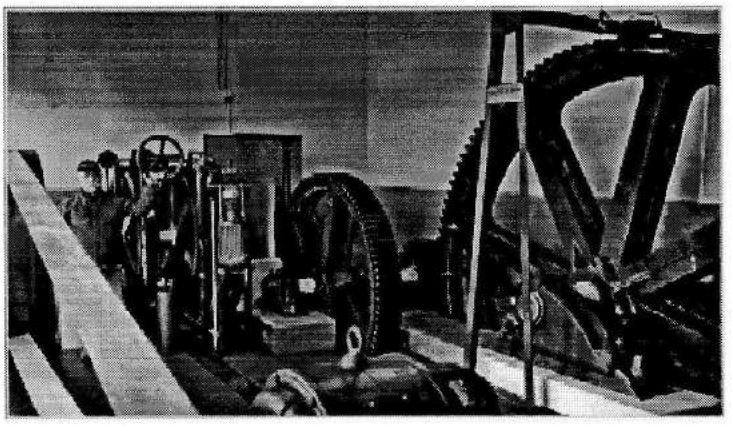

140.765 € de collecte pour 607.000 € de travaux,
soit 23 % du coût de l'opération

FONDATION
SOUSCRIPTIONS
DU PATRIMOINE

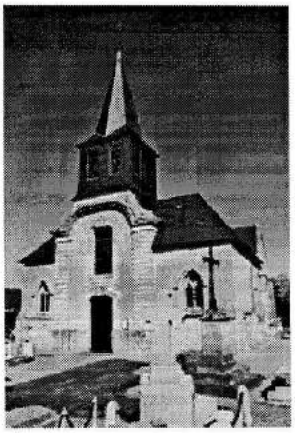

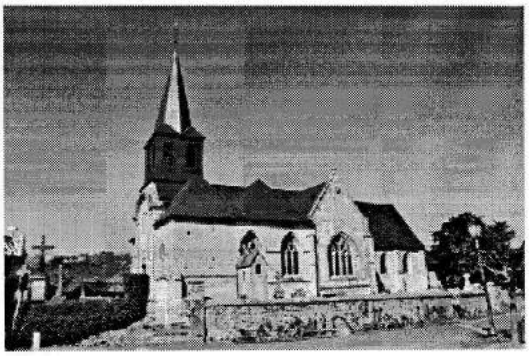

Eglise Saint-Pierre de Tourgeville (Calvados)

848 habitants / 259 donateurs

Les souscriptions publiques

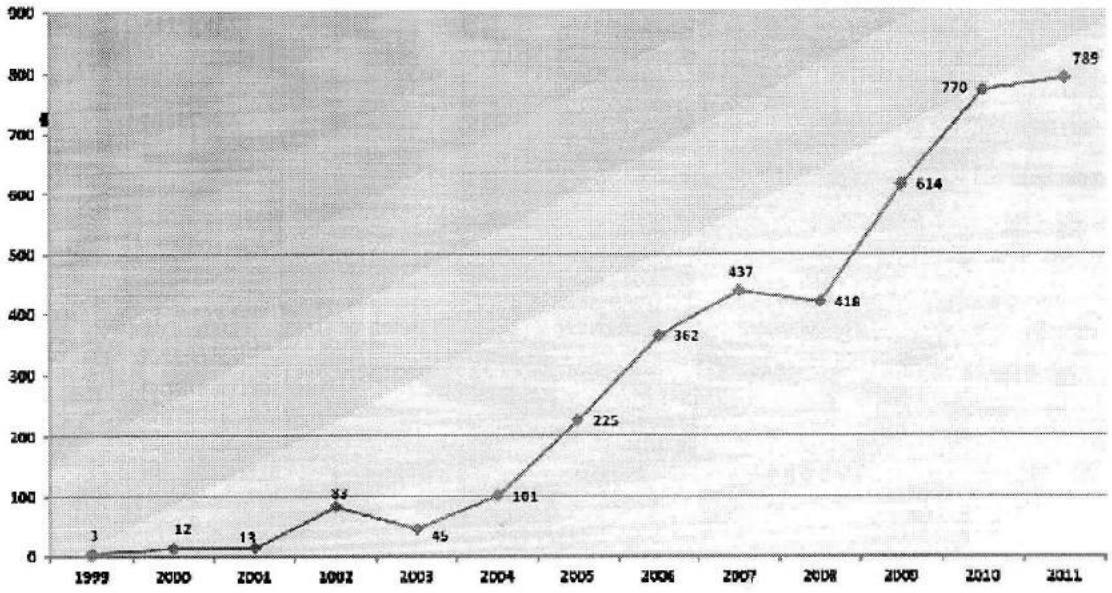

4624 souscriptions lancées de 1999 à 2012
752 souscriptions en 2012

ORGANISATION DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

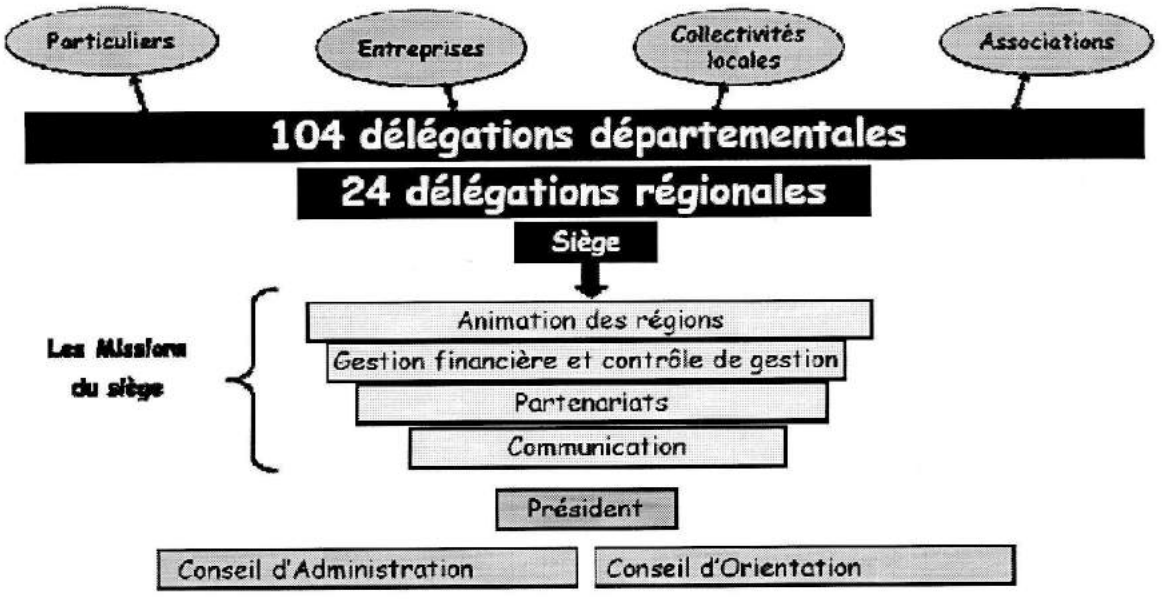

Effectif au 01 03 2013

501 bénévoles
66 salariés

Le label - patrimoine bâti

Le label de la Fondation du Patrimoine est octroyé à un bien immobilier représentatif du patrimoine local, visible de la voie publique et non protégé au titre des monuments historiques, détenu par un propriétaire privé qui peut ainsi bénéficier de déductions fiscales ou de subventions (propriétaires non imposables ou acquittant un impôt sur le revenu inférieur à 1300 €) à l'occasion de travaux de restauration, après avis favorable du STAP.

Un outil fiscal incitatif ! Le propriétaire « labellisé » peut déduire de son revenu global imposable :

- 50 % du montant des travaux de restauration
- 100 % pour les travaux ayant obtenu s au moins 20 % de subventions (Le montant est calculé net de subvention

De son revenu foncier si l'immeuble est donné en location :

- 100 % du montant des travaux sans application du seuil des 10 700 €

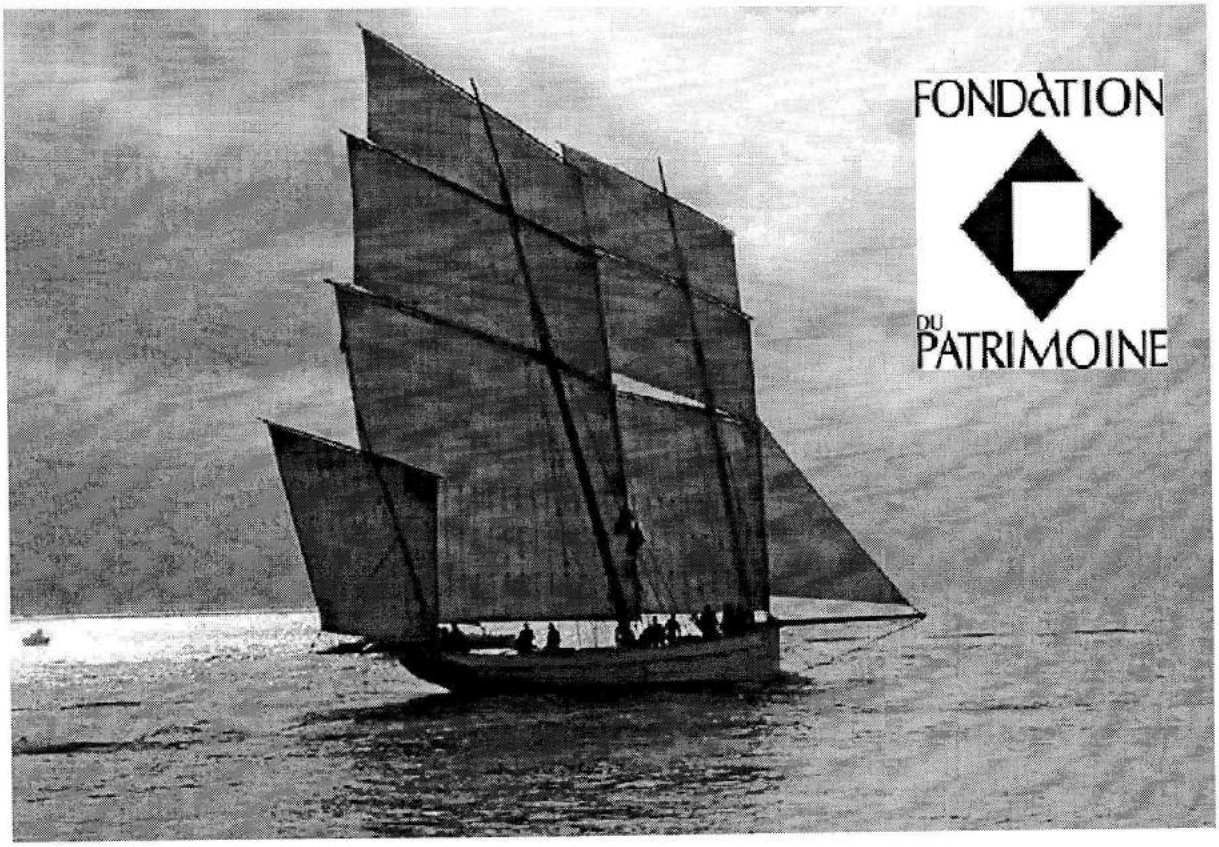

Le mécénat populaire

Par **l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine**, une commune ou une association assurant
la maitrise d'ouvrage de travaux de restauration peut faire appel à la générosité publique et faire bénéficier les donateurs des déductions fiscales prévues par la Loi d'Août 2003 relative au mécénat.

La Fondation du Patrimoine collecte les fonds et reverse au maître d'ouvrage les sommes ainsi rassemblées (moins de 3 % de frais de gestion).

Tous les dons faits à la Fondation du Patrimoine sont déductibles :

- De l'impôt sur le revenu des personnes physiques, à hauteur de 66 % du don , dans la limite globale de 20 % du revenu imposable.
- De l'impôt sur la fortune, à hauteur de 75 % du don, dans la limite de 50 000 €
- De l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60 % du don, dans la limite de 0,50 % du chiffre d'affaires

Le mécénat d'entreprise

La Fondation du patrimoine propose aux entreprises de s'associer à des actions de mécénat conçues en fonction de leurs spécificités (secteur d'activité, implantation géographique, histoire etc), susceptibles de conforter leur image et leur réputation et de renforcer leur ancrage local. Six arguments sont développés :

1 - Le soutien à une action répondant à une fort intérêt des Français dans un domaine très consensuel.

2 - Un engagement au service du développement durable.

3 - Un mécénat fédérateur au sein de l'entreprise.

4 - La possibilité de conforter une relation de partenariat et de confiance avec les collectivités locales et les parties prenantes de proximité.

5 - La Fondation du Patrimoine apporte à ses mécènes toutes les garanties de transparence.

6 – Des dispositions législatives (fiscalité) incitatives.

Emplois-Ressources 2011

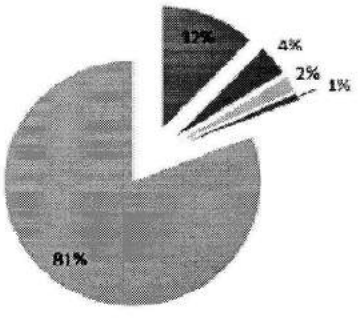

- Frais de gestion
- Frais de recherche de fonds
- Frais liés à la communication et à l'information
- Autres charges
- Aides aux projets

Emplois 2011 : 31,18 millions €

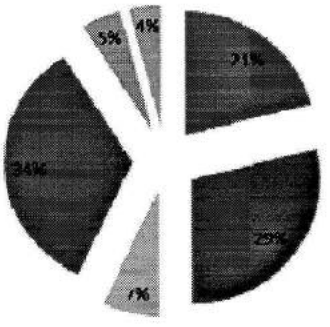

- Mécénat/Legs
- Successions en déshérence
- Subventions des collectivités territoriales
- Souscriptions publiques
- Cotisations/Frais de gestion et autres
- Produits financiers

Ressources 2011 : 31,25 millions €

Sabine DAUCHAT
Diplômée en Direction de projets culturels

INTERVENTIONS CULTURELLES ET PATRIMONIALES INTERCOMMUNALES : RAISONS, LIMITES ET IMPACTS EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

En cette période de crise budgétaire la culture et le patrimoine font partie des secteurs touchés par les baisses de financements. La tentation première est souvent d'aller chercher de nouveaux moyens, publics ou privés, mais il est aussi intéressant de se pencher sur les nouveaux partenariats et nouvelles façons de travailler qu'il est possible de mettre en place, notamment dans le contexte des évolutions récentes de l'intercommunalité.

⇒ Points généraux sur l'intercommunalité

Depuis la réforme de décembre 2010 et la mise en place de nouveaux schémas de coopération intercommunale par les préfets, les communes appartiennent nécessairement soit à une communauté de communes, soit à une communauté d'agglomération (pour l'Isère, il s'agit d'une communauté urbaine pour l'agglomération de Lyon par exemple). Ces communautés de communes et communautés d'agglomération peuvent avoir des compétences culturelles. D'autre part les communes appartiennent généralement à un ou plusieurs syndicats (mixtes/à vocation unique/à vocations multiples). Il peut s'agir de syndicats sans aucun objectif explicitement culturel (gestion de rivières, promotion du territoire...).

A l'inverse, des structures intercommunales peuvent porter un projet culturel particulier, (gestion d'une école de musique... exemples : l'association Espace Belledonne ou le syndicat du lac de Paladru.

Enfin, un grand nombre de communes iséroises sont concernées par les Parcs naturels régionaux du Vercors et de Chartreuse, qui ont une compétence culturelle obligatoire, et quasiment toutes appartiennent à une structure qui porte le contrat de développement durable Rhône-Alpes. Rares sont donc les

communes qui échappent à cette superposition d'intercommunalités.

Le rapport Balladur préalable à la réforme territoriale de décembre 2010 énumère des chiffres affolants concernant l'intercommunalité: en 2009, pour 36 696 communes, il existe 15 903 syndicats intercommunaux, 2 406 communautés de communes, 174 communautés d'agglomération, 16 communautés urbaines et 371 pays. En Isère, début 2011 les EPCI à fiscalité propre englobaient 519 communes pour 98% de la population iséroise. Le département comptait alors 37 EPCIFP (Etablissement Public de Coopération Intercommunal à Fiscalité Propre) avec 33 communautés de communes et 4 communautés d'agglomération. 14 communes sont alors encore « indépendantes ». L'Isère comptait par ailleurs 273 syndicats. La réforme de décembre 2010 avait pour objectif de rationaliser le paysage des collectivités, objectif qui ne semble pas forcément atteint aujourd'hui. Si le nombre d'EPCI a bien baissé, leur fonctionnement et les interactions entre chacune des strates des collectivités territoriales n'ont pas forcément été clarifiés. En Isère, le préfet a proposé de réduire le nombre d'EPCIFP de 37 à 24. Certains changements ont été anticipés, la fusion de la Communauté de communes du Trièves ou des communautés de communes de Bièvre Toutes Aures et de Bièvre Chambaran par exemple, d'autres sont très récents, à venir, voire toujours en négociation ou mise en péril.

Une quarantaine de syndicats intercommunaux ont été ou devraient être dissolus. Bref, les communautés de communes et communautés d'agglomération se sont trouvées renforcées par la réforme territoriale au détriment des communes. Le nouveau mode de désignation des élus communautaires devrait aussi donner plus de poids aux sujets intercommunaux aux prochaines élections municipales. Enfin, la crise aidant, il est de plus en plus difficile pour les communes récalcitrantes à l'intégration communautaire de se permettre de jouer cavalier seul. Cet ensemble de facteurs incite les élus à changer leurs perceptions en se saisissant de l'outil intercommunal. Le mouvement actuel, constaté et attendu par beaucoup, montre que les structures intercommunales changent peu à peu leur regard pour passer de compétences techniques bien définies à une vision politique plus globale. Il s'agit maintenant pour les élus de réfléchir ensemble sur des territoires plus larges, à l'échelle de bassins de vie.

⇒ La prise de compétence culturelle et patrimoniale

La culture ne fait pas partie des compétences obligatoires des EPCI (du moins, pas ceux présents en Isère). Il s'agit d'une compétence optionnelle (à choisir dans une liste de possibilités) ou facultative (à définir librement). Il n'y a donc pas une seule compétence culturelle : « La compétence culturelle » n'existe pas. En outre, il arrive souvent qu'un EPCI intervienne dans le domaine culturel sans en avoir la compétence et inversement qu'il ne fasse rien alors qu'une compétence est inscrite dans ses statuts. Dans le cadre de la compétence optionnelle, la proposition du législateur consiste à inscrire une compétence sur les équipements culturels d'intérêt communautaire dans les sta-

tuts. Toutes les communautés d'agglomération iséroises ont choisi d'en faire mention dans leurs statuts sans pour autant nécessairement mettre en oeuvre cette compétence, comme c'est le cas à la Métro.

Elle a ainsi une compétence sur les équipements culturels d'intérêt communautaire mais n'en liste aucun. En revanche, elle intervient par ailleurs dans le domaine culturel par le biais d'autres politiques communautaires.

L'intérêt communautaire est une notion importante et qui n'a pas de définition législative stricte. Quel projet, quelle structure, quelle politique est suffisamment important sur un territoire pour que l'ensemble des communes choisissent de le/la penser et financer à un niveau intercommunal ? De nombreux EPCI se contentent de lister des équipements, certains définissent des critères (fréquentation, rayonnement...).

Quoiqu'il en soit, les agglomérations comme les communautés de communes ont toute liberté pour définir et adopter des compétences qui dépassent la question des équipements afin de mettre en place une véritable politique culturelle.

Il faut toutefois préciser que l'approche d'une compétence culturelle ne sera pas identique en milieu rural et en milieu urbain. En milieu rural les communes choisissent généralement de faire ensemble ce qu'elles ne peuvent réaliser seules. Ce constat est moins fort au niveau des agglomérations. Il existe différents cas de figures : les communes peuvent avoir les moyens d'assurer seule une politique culturelle qui devient alors un enjeu identitaire éventuellement source de concurrence. Il n'est pas question alors de considérer la culture au niveau intercommunal, au risque de plus de voir la ville-centre bénéficier des retombées en termes d'image. Dans d'autres cas, la ville-centre assure de fait une activité culturelle importante et les communes avoisinantes ne souhaitent pas forcément participer à leur financement bien que leur population profite des infrastructures ou manifestations. D'autre part, une intervention culturelle ne peut se faire sur le long terme sans des élus convaincus, solidaires sur le territoire et qui disposent d'un minimum de moyens humains, techniques et financiers. Une multitude de raisons, qui se combinent ou non, peuvent venir justifier une prise de compétence dans le domaine culturel :

- Un intérêt culturel, historique fort
- Une volonté d'agir dans une thématique particulière ou pour un certain type d'intervention (financement des associations patrimoniales, aide à la restauration de bâtiment...)
- Un travail sur l'identité territoriale de l'EPCI
- Le projet nécessite par nature une coopération de plusieurs acteurs (ex : manifestation itinérante)
- Une volonté de rationalisation des
- moyens : partage des coûts de fonctionnement et d'investissement d'un projet dont l'importance du contenu et/ou la fréquentation dépassent le seul cadre communal. Il peut y avoir dans cette rationalisation des aspects de mutualisation moyens existants (locaux, person-

Arguments contre une prise de compétence culturelle	*Arguments pour une prise de compétence culturelle*
Les communes périphériques à la ville-centre dénoncent les charges de centralité que celle-ci souhaite leur imposer par le transfert d'équipements lourds.	**Les communes périphériques voient dans la compétence communautaire le moyen de disposer d'équipements dont ils ne pourraient prendre l'initiative, faute de moyens.**
Les professionnels d'une ville-centre sont réticents à un changement de leur environnement partenarial, et à un nouvel impératif de négociation avec des élus locaux de petites communes.	**Les professionnels de la ville-centre se projettent dans un nouvel espace d'intervention, et donc de nouveaux défis pour leurs projets artistiques et culturels.**
Les niveaux supérieurs, et notamment le conseil général, voient avec méfiance l'émergence d'un acteur qui peut dès lors occuper leur espace d'action publique (ex : lecture publique	**Les niveaux supérieurs, et notamment le Conseil général, voient dans l'intercommunalité naissante un nouvel interlocuteur culturel avec lequel mener, sur des territoires partagés, des actions conjointes**
Certains professionnels (bibliothécaires, directeurs d'école de musique) redoutent la perte d'autonomie et la nouvelle hiérarchisation qui pourrait résulter d'un transfert de compétence.	**Certains professionnels voient dans l'action coopérative et mutualisée de nouveaux horizons pour leurs équipements (de nouvelles classes instrumentales, une politique d'animation de meilleure envergure...).**

⇒ La transversalité culturelle en adéquation avec l'approche intercommunale

La culture est un domaine transversal : elle
peut servir des objectifs sociaux ou économiques et vice versa. Avec une approche sous l'angle du bassin de vie, une communauté de communes ou communauté d'agglomération gagne à conserver une vision large de son action sur un territoire ce qui peut permettre à la culture de s'immiscer dans de nombreuses politiques communautaires. Certaines agglomérations, comme la communauté de Saint-Quentin-en-Yvelines, ont choisi de penser « culture » dans toutes leurs politiques thématiques, au même titre que la thématique « environnement » pour d'autres.

Cette approche globale d'un territoire est celle adoptée, ou qui est censée être adoptée, par les structures porteuses des contrats de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA). Ce sont des outils de la politique régionale d'aménagement du territoire qui comprennent nécessairement un volet culturel.

La culture peut ainsi être concernée par des compétences dans les domaines :

- un tourisme (découverte de sites patrimoniaux, promotion des manifestations) de la communication (soutien aux projets du territoire)
- de l'économie et de l'attractivité du territoire (retombée économiques d'un projet, attractivité d'entreprises, de nouveaux habitants, ex : Jazz à Vienne)
- de l'aménagement du territoire (accès équitable à la culture, amélioration du rayonnement de lieux et équipements sur l'ensemble du territoire...)
- du développement social (lien so-

1 Négrier Emmanuel, « Les enjeux des intercommunalités », p74-75 in Poirrier Philippe (dir), *Politiques et pratiques de la culture*, La documentation française, 2010, Paris, 304p

des activités périscolaires (sorties pédagogiques, réflexion autour du temps périscolaire…)

Ex : Le Pays du Sud Grésivaudan met en place des parcours patrimoniaux qui relèvent de ces compétences en matière de tourisme et de communication. La Métro aide le CCSTI et la Biennale Arts Science via ses compétences dans le domaine de l'économie et plus particulièrement de l'innovation.

Le projet de la route des savoir-faire relève justement d'objectifs, culturels mais aussi économiques, avec un impact sur l'image et donc l'attractivité du territoire. Cette route des savoir-faire permet une rencontre entre différents partenaires qui ne travaillaient pas forcément ensemble jusqu'à présent.

Il faut sans doute avoir beaucoup de patience et de courage pour essayer de convaincre des élus non-acquis à la cause qu'un projet patrimonial peut contribuer à atteindre des objectifs d'une autre politique mais cela demande aussi de la part des « cultureux » de s'ouvrir à d'autres domaines, d'autres méthodes et de faire des compromis. Chacun a des préoccupations et des méthodes propres et il semble nécessaire que les différents partenaires fassent un effort de pédagogie pour essayer de se comprendre.

⇒ Limites : l'intercommunalité n'est pas une solution miracle

Dans un contexte de baisse des financements, il ne faut pas voir l'intercommunalité comme un acteur public héroïque qui va venir sauver la culture. Tout d'abord parce que, même une fois les élus convaincus, une prise de compétence, une nouvelle intervention ne signifie pas nécessairement qu'il y a une nouvelle manne de financement. Les communes délèguent des compétences au niveau intercommunal, elles ne peuvent donc plus les exercer ensuite et il n'y aura pas de double financement.

D'autre part, en passant à un niveau intercommunal, il semble logique qu'un projet s'adapte au territoire, qu'il change de dimension et réponde à de nouveaux objectifs (rayonnement plus large, actions en direction de publics plus éparpillés…). Même la mutualisation de moyens ou d'emplois peut être synonyme de plus d'efficacité mais ne conduit pas nécessairement à des économies financières.

D'autre part, ce n'est pas parce qu'une communauté de communes a par exemple une compétence en matière de tourisme que l'on peut exiger d'elle un soutien pour des projets patrimoniaux. Il est possible de sensibiliser les élus mais tout dépend de leur volonté, de leurs moyens et des statuts de l'EPCI. Il n'y a pas de normes ni d'obligation si rien ne figure clairement dans les statuts. Enfin, il faut éviter les contradictions. On parle de développement économique et de développement du territoire : deux approches assez différentes. Doit-on chercher à obtenir une croissance économique sur un territoire donné via des projets culturels ? Ou ces projets ne devraient-ils pas se concentrer sur

2 Guillon Vincent, Scherer Pauline, *Culture et développement des territoires ruraux*, travail de recherche commandité par l'IPAMAC, janvier 2012 http://www.reseaurural.fr/files/etude-culture-scherer-guillon.pdf

d'une population d'un territoire distendu tout en assurant l'attractivité et la compétitivité de ce même territoire.
Par ailleurs, malgré la transversalité d'un projet culturel, il ne faut pas oublier que son objectif ne sera pas purement touristique ou économique. On a beaucoup parlé ces derniers temps des études d'impacts économiques de certaines structures culturelles (Opéra de Lyon, les Vieilles Charrues...). Il faut noter qu'il s'agit d'études pour des projets importants et rayonnants qui ont aussi pu être critiquées. On ne peut malgré tout nier l'existence d'impacts économiques d'un projet culturel par contre, ce projet n'est pas porté uniquement pour ses retombées financières sur le territoire.
De même, l'ouverture d'un musée devrait certes permettre la création d'emplois locaux, mais ce n'est pas sa justification essentielle.
Il faut ainsi trouver le bon compromis entre les différents objectifs poursuivis pour ne pas perdre de vue l'essentiel (exemple d'une question récurrente: comment conserver correctement un lieu patrimonial si celui-ci subi une affluence touristique trop forte ?). La montée en puissance des intercommunalités peut fournir de nouvelles opportunités aux associations. Dans ce contexte, les aspects économiques sont un angle d'approche mais il sera aussi intéressant pour les deux partis de s'intéresser aux croisements possibles avec d'autres politiques communautaires pour imaginer de nouveaux partenariats.

Jérôme MERLE
Président de la Fédération Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative

Offices de Tourisme de France

LES O.T. - VECTEURS DE VALORISATION DU PATRIMOINE

Qu'est-ce qu'un office de tourisme ?

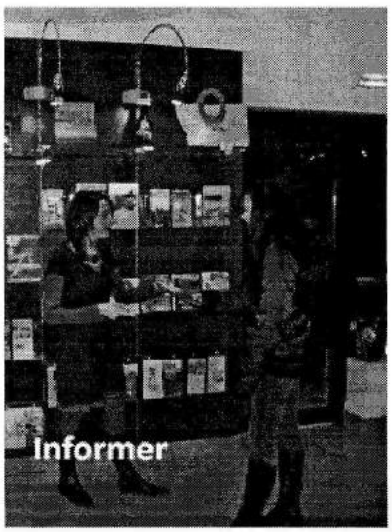

FDOTSI Isère

Les O.T. au service du Patrimoine

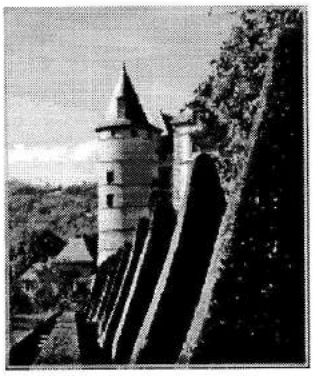

Les visites guidées

Les animations

METTEUR EN SCÈNE DE TERRITOIRE

Information promotion

Les OT au service du patrimoine :
Aide au montage de dossiers

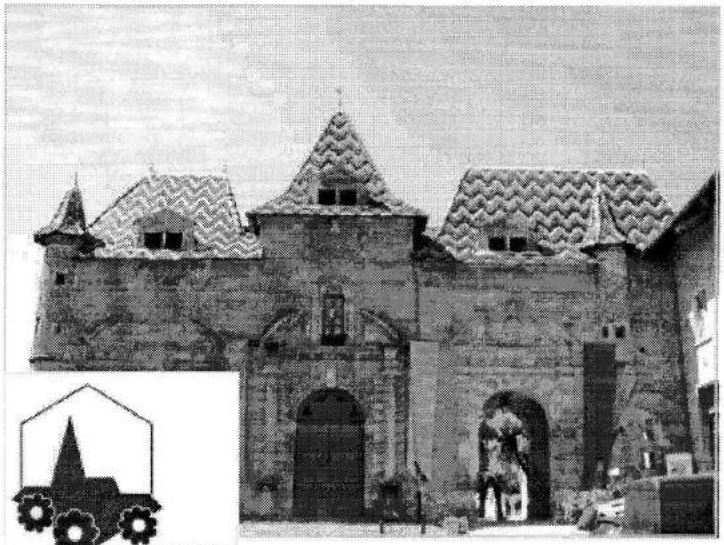

LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

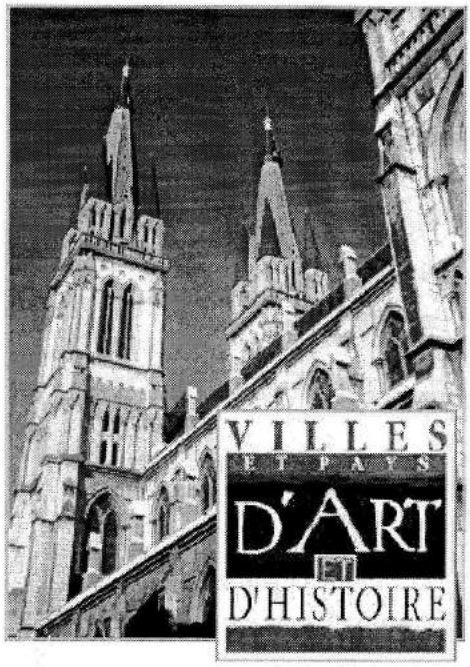

Commercialisation

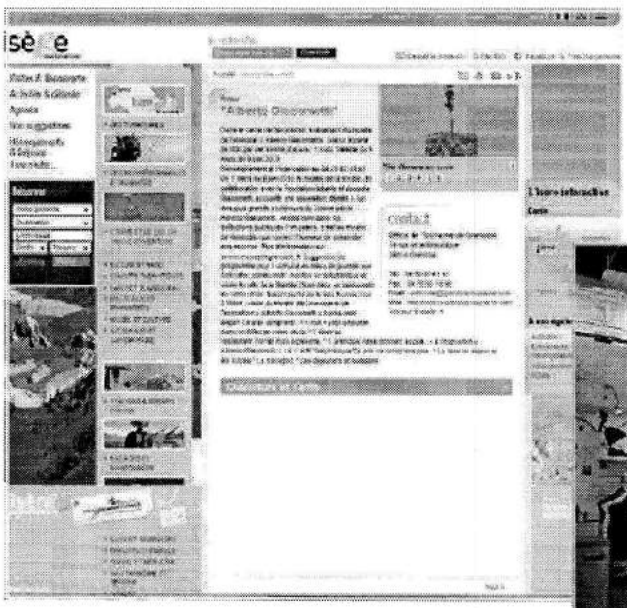

Christian PICHOUD
Vice-président du C.G. de l'Isère
Chargé du développement économique
et du Tourisme

Monsieur Christian PICHOUD est intervenu sur

LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE POUR LE TOURISME PATRIMONIAL

Signature de la Convention de partenariat entre la FAPI et la Fondation du Patrimoine

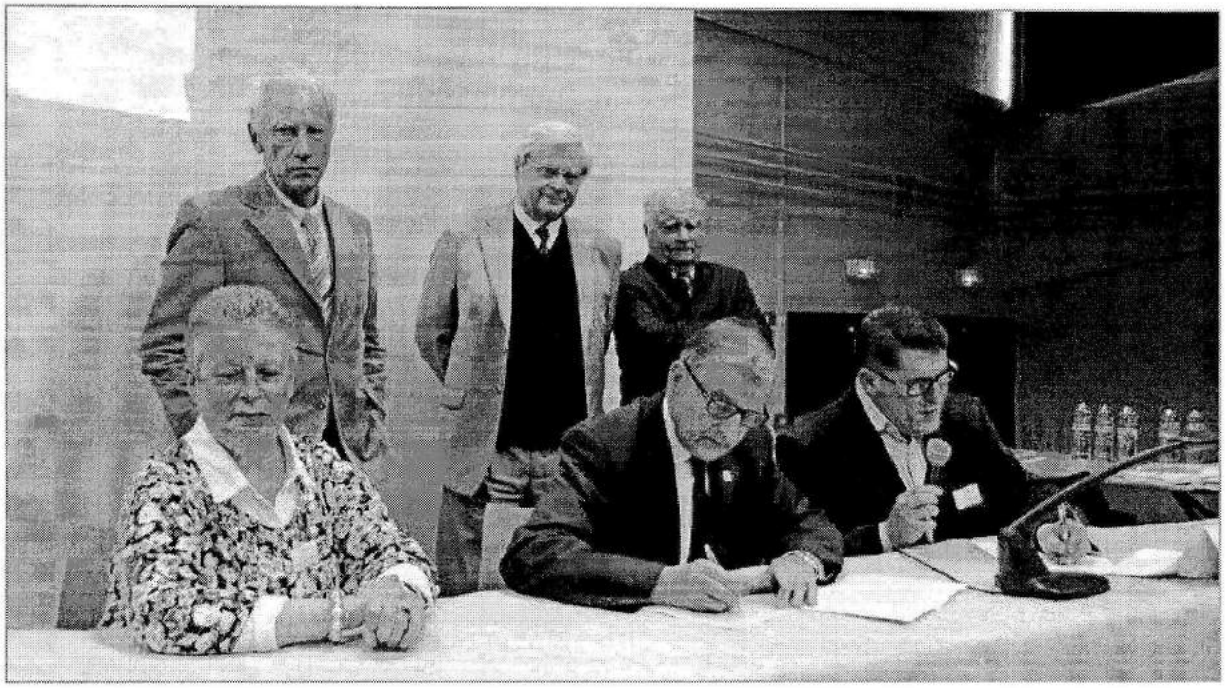

De haut en bas et de gauche à droite : Guy SALLAVUARD, Jean DUPRE-LATOUR, Alain ROBERT, Geneviève BALESTRIERI, Jean-Bernard NUIRY et Philippe SEIGLE.

ALLEMONT

Le patrimoine, levier de développement économique

Les 12e entretiens de la Fédération des associations patrimoniales de l'Isère (FAPI) ont eu lieu samedi à la salle polyvalente d'Allemont en présence de Philippe Seigle, président de la FAPI et du maire d'Allemont Alain Giniès. Cette 12e rencontre, qui a réuni quelque 80 personnes, élus, professionnels du patrimoine en Isère ou représentants d'associations, avait pour thème : "Le patrimoine, levier de développement économique". La journée était destinée à donner des pistes concernant les retombées économiques et sociales du patrimoine. Pascal Payen, vice-président du conseil général chargé de la culture et du patrimoine, a expliqué que la sauvegarde et la valorisation du patrimoine ont des effets directs sur les emplois, que ce soit dans la construction, les métiers d'art ou le tourisme. Jérôme Merle, président de la Fédération départementale des Offices de tourisme et Syndicats d'initiative (FDOTSI) a démontré les liens incontournables entre patrimoine et tourisme, qui passent par les visites guidées, les animations, la découverte des saveurs et des savoir-faire.

L'Oisans, territoire exemplaire

Christian Pichoud, vice-président chargé du développement économique, de la montagne et du tourisme, a cité l'Oisans comme territoire exemplaire dont les mutations rapides ont incité les habitants à rechercher leurs racines. La mise en valeur de son patrimoine attire 60 % de ses touristes (les 40 % restant viennent pour la montagne). Emmanuel Heyrman, responsable Mission tourisme dans le Parc naturel régional de Chartreuse et Flavien Perazza, président de l'association Richesses culturelles de l'Oisans, ont présenté la Route des savoir-faire de ces deux territoires, deux exemples d'échanges et de collaboration entre patrimoine, tourisme et acteurs économiques. Anne Cayol-Gerin, responsable du patrimoine culturel au Conseil général, a présenté la centrale des Vernes, en cours de restauration, et le patrimoine industriel de Livet.

Aliette VIARD

Une convention de partenariat entre la FAPI et la Fondation du patrimoine a été signée.

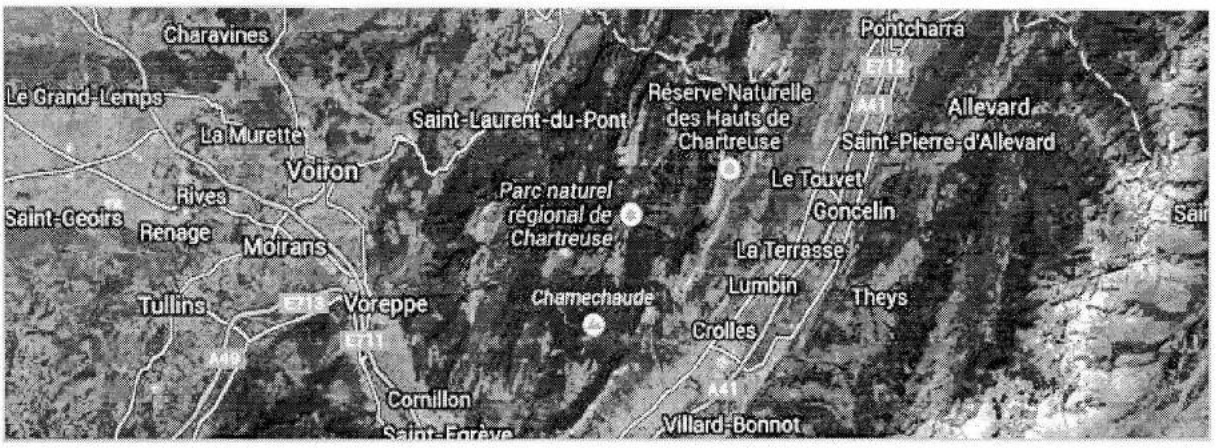

LA ROUTE DES SAVOIR-FAIRE DE CHARTREUSE ET DES SITES CULTURELS DE CHARTREUSE - 15 ans d'aventure collective

Emmanuel Heyrman
Responsable Mission Tourisme pour le Parc naturel régional de Chartreuse

HISTORIQUE

L'idée de Route des savoir-faire et des sites culturels de Chartreuse (RSF Chartreuse) a été initiée par un groupe de 4 agriculteurs qui, à la suite d'une formation en agritourisme et d'un voyage d'étude dans le Parc naturel du Livradois Forez, ont proposé à des artisans de le rejoindre pour, ensemble, réfléchir à la création d'un itinéraire touristique à travers le massif de Chartreuse. Par ce concept d'itinérance, ils souhaitaient inviter les visiteurs à circuler de site en site et ce même dans les plis et les replis les plus isolés du massif.

Cette initiative a très rapidement rencontrée un écho très favorable auprès du Parc naturel régional de Chartreuse qui a inscrit, comme des axes majeurs de son projet de territoire, la protection et la valorisation de ses patrimoines ainsi que la structuration d'un tourisme 4 saisons pour accroitre les retombées économiques issues de cette filière.
Ainsi, les élus du Parc ont pris la décision d'accompagner la mise en œuvre et l'animation de la RSF Chartreuse et proposé d'élargir le réseau aux sites culturels.

La Route des savoir-faire et des sites culturels de Chartreuse est née en 1998.

La rédaction d'une Chartre d'engagement comme acte fondateur de la R.S.F. de Chartreuse

Accompagné par un chargé de mission du Parc de Chartreuse, en posture de facilitateur, le réseau a tout d'abord réfléchi aux valeurs qui le fédéraient. Valeurs qui après avoir été discutées et adoptées collectivement ont été traduites dans une Charte d'engagement. Cette Charte constitue le cadre de référence qui, aujourd'hui encore, régit le réseau.

Elle est l'esprit du réseau, pour cela elle précise notamment :
- Les conditions à observer pour devenir membre ;
- Les engagements que doivent respecter ses membres ;
- Les engagements que doit respecter le Parc ;
- Les exigences en matière de qualité d'accueil ;
- Les exigences en matière de qualité de visites.

Elle définit aussi les organes d'animation ainsi que leurs rôles :

⇒ **Une assemblée plénière**, composée de l'ensemble des membres de la route, d'un Vice-président du Parc et du chargé de mission du Parc en charge de l'animation du réseau. C'est le lieu où sont discutées les orientations stratégiques et les actions du réseau. Elle fonctionne de manière démocratique, chaque membre possédant une voix.

⇒ **Un comité de pilotage**, il est composé, d'un Vice-président du Parc, du Président de la CCI, du Président de la CMA, du Président de la Chambre d'Agriculture (Isère et Savoie), d'un représentant de l'ADT Chartreuse tourisme, de trois membres représentatifs de chaque catégorie (agriculture, artisanat, sites culturels), du chargé de mission du Parc. Sur proposition de l'assemblée plénière, il valide le référentiel de contrôle, statue sur le renouvellement des agréments annuels et les nouvelles candidatures...

La Route des savoir-faire et des sites culturels, 30 étapes pour vivre le massif de Chartreuse

- 12 sites culturels, 11 savoir-faire artisanaux et 7 savoir-faire agricoles constituent les 30 étapes de la Route.

Des outils et des actions de promotion collectifs

La mutualisation des outils de communication et de promotion, à l'échelle du réseau constitue un élément important de la vie de la RSF Chartreuse. Ainsi, chaque année, sont édités 60 000 dépliants et sets de table que les membres vont diffuser sur le massif et les agglomérations voisines.

Ces outils « print » (papier) sont complétés par un site internet et la participation à différents événements, toujours sous une bannière RSF Chartreuse.

Les apports de la RSF Chartreuse pour ces membres

La RSF Chartreuse apporte à ses membres :

- Une meilleure connaissance des autres des sites, ce qui a pour effet de faciliter le renvoi de clientèle ;
- Une solidarité complémentarité entre tous les sites qu'ils possèdent une grande notoriété (Musée de la Grande Chartreuse, Musée départemental d'art sacré, Funiculaire de Saint Hilaire du Touvet) ou qu'ils soient moins connus (Art de fer, Atelier du verre,...). Les premiers jouent alors le rôle de locomotive vis-à-vis des seconds ;
- Une mutualisation des moyens, aujourd'hui certains membres n'impriment plus de plaquette pour se présenter et utilise le dépliant comme carte de visite, ils partagent des stands et du matériel... ;
- La création de nouveaux produits ou de package par l'association de plusieurs savoir-faire : chocolat à la lavande, stylo en bois et bloc de papier, support en fer forgé et verre... ;
- Un maintien voire une augmentation de leur fréquentation ;
- Une consolidation de leur chiffre d'affaire.

Les apports de la RSF Chartreuse pour ces visiteurs

La RSF Chartreuse apporte aux visiteurs :

- Une meilleure lisibilité de l'offre de visites du massif ;
- Par l'immersion dans le territoire qu'elle suscite, la Route répond aux attentes des clientèles en matière de tourisme expérientiel (extraire le miel, tourner le bois, se recueillir) ;
- Des repères partagés entre visiteurs et membres ;
- Des taux de satisfaction supérieurs 80 % (qualité de l'accueil, intérêt de la viste, adéquation entre la promesse et la réalité,...) ;
- Du sens à leurs achats. 80% des visiteurs enquêtés (environ 250) affirment avoir acheté à la boutique lors de leur visite pour un panier moyen supérieur à 37 € en 2012.

Les marges de progrès de la RSF Chartreuse

- Accroitre la connaissance du réseau au cœur même du massif. En effet, les enquêtes révèlent que les habitants du massif connaissent très mal le concept de la RSF Chartreuse.
- Poursuive l'autonomisation technique et financière du réseau pour palier aux baisses significatives des budgets des collectivités.
- Accentuer la formation des membres de la RSF comme « ambassadeur » du massif.
- Etendre des liens à d'autres réseaux ou acteurs : restaurateurs, hôteliers, écoles,...
- Poursuivre les échanges avec les autres routes pour mutualiser les bonnes pratiques.

Conclusion

On peut être porteur d'un témoignage ancien et animé d'un dynamisme moderne. La route des savoir-faire et des sites culturels de Chartreuse en est un exemple bien vivant :

- à l'initiative des acteurs du massif, elle regroupe 30 artisans, agriculteurs et sites culturelles. Véritables ambassadeurs de la Culture chartrousine, qu'ils ont à cœur de partager.

Mais la Route des savoir-faire et des sites culturels, est davantage qu'un simple itinéraire de découverte. En construisant des solidarités entre agriculteurs, artisans, sites culturels, cette formule constitue un véritable outil de développement territorial en même temps qu'un moyen original de communication touristique.

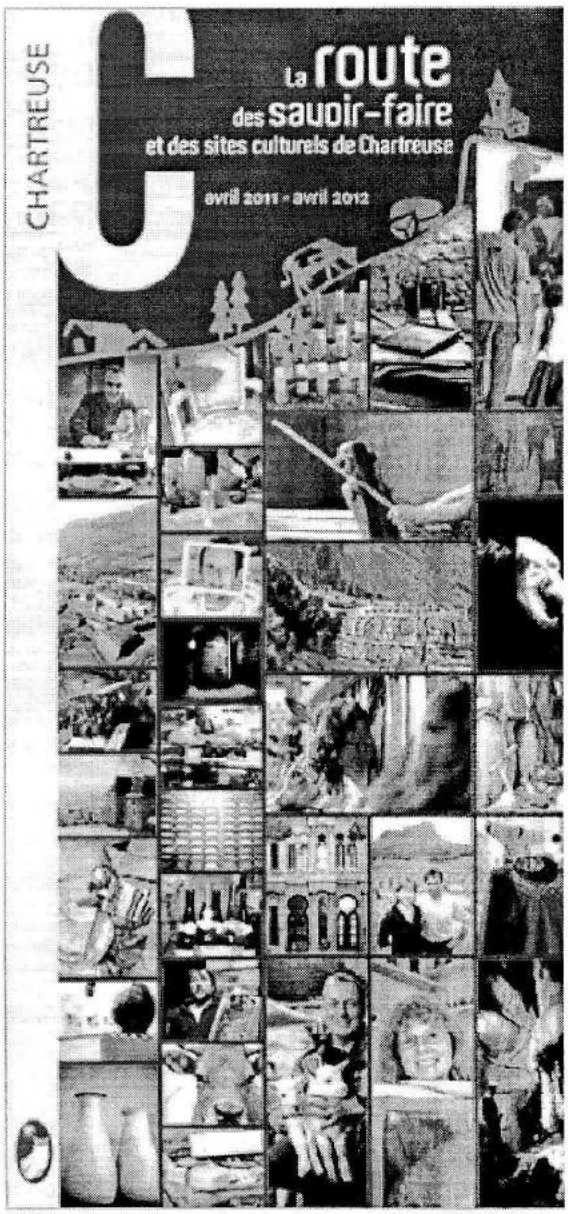

économique ?

Charlotte DUPONT
Parc naturel régional de Chartreuse.

La Route des savoir-faire et des sites culturels *(RSF)* de Chartreuse, une initiative ascendante

L'idée est partie d'un petit groupe de **4 agriculteurs** qui à la suite d'une formation en agritourisme et d'un voyage d'étude dans le Parc naturel du Livradois Forez ont proposé à des artisans de le rejoindre pour, ensemble, réfléchir à la création d'un itinéraire touristique à travers le massif de Chartreuse.
Par ce concept d'itinérance, ils souhaitaient inviter les visiteurs à circuler de site en site et ce même dans les plis et les replis les plus isolés du massif.

L'accompagnement du Parc de Chartreuse comme catalyseur de l'initiative

Le Parc de Chartreuse a inscrit, comme des axes majeurs de son projet de territoire, **la protection et la valorisations de ses patrimoines** ainsi que la **structuration d'un tourisme 4 saisons** pour accroitre les **retombées économiques** de cette filière.
Les élus du Parc ont donc pris la décision d'accompagner la mise en œuvre et l'animation de la RSF de Chartreuse et proposé **d'élargir le réseau aux sites culturels**.

La route, un réseau basé sur des valeurs

Accompagné par un chargé de mission du Parc, en posture de facilitateur, **le réseau a tout d'abord réfléchi aux valeurs qui le fédéraient.**
Valeurs qui après avoir été discutées collectivement ont été traduites dans une **Charte d'engagement**. Cette Charte constitue le cadre de référence qui régit, aujourd'hui encore, le réseau.

La Charte d'engagement l'outil d'animation du réseau

Être membre de la RSF de Chartreuse

Peut être membre , toute personne physique ou morale exerçant une **activité professionnelle** en cohérence avec la **Charte du Parc** et souhaitant **faire découvrir au public son métier...**

Le siège social situé sur le territoire du Parc...

La qualité de l'accueil

Chaque membre mettra en œuvre tout ce qui est nécessaire pour assurer un accueil de qualité. On insistera sur **la qualité humaine de celui-ci, facteur déterminant pour l'image du réseau.**

La qualité des visites

Chaque membre s'engage à : organiser la visite de la structure de façon **à mettre en valeur les savoir-faire et les patrimoines chartroussins;**
À avoir une certaine connaissance du territoire.

Les engagements du membre

Chaque membre de la Route s'engage à :
Cotiser à l'OT de son secteur;
Répondre aux documents d'évaluation;
Accepter les **visites de contrôle;**
Prendre en charge, sur son secteur, la **diffusion des outils de communication;**
Etre présent à au **moins une réunion par an,....**

Les engagements du Parc

Le Parc s'engage à :
Créer, réaliser les outils de communication;
Animer la Route par l'intermédiaire **du chargé de mission;**
Réaliser des visites de contrôle;
Former les **membres** à une meilleure connaissance du Territoire;

La gouvernance de la Route

La vie de la Route est animée par deux organes :

a) **Une assemblée plénière,** composés de **l'ensemble des membres** de la route, d'un **Vice-président du Parc** et du **chargé de mission du Parc**. C'est le lieu où sont discutées les **orientations stratégiques et les actions** du réseau. Elle fonctionne de manière démocratique, chaque membre possédant une voix.

b) **Un comité de pilotage décisionnaire,** il est composé, d'un Vice-Président du Parc , du Président de la CCI, du Président de la CMA, du Président de la Chambre d'Agriculture (38 et 73), d'un représentant de l'ADT, de trois membres représentatifs de chaque catégorie (agriculture, artisanat, sites culturels), du chargé de mission du Parc.

Sur proposition de l'assemblée, il valide le référentiel de contrôle, statue sur le renouvellement des agréments annuels et les nouvelles candidatures...

La Route des savoir-faire et des sites culturels, 30 étapes pour vivre le massif de Chartreuse

⇒ 7 Savoir-faire agricoles

⇒ 11 Savoir-faire artisanaux

⇒ 12 Sites culturels

Les outils et les actions de promotion collectifs

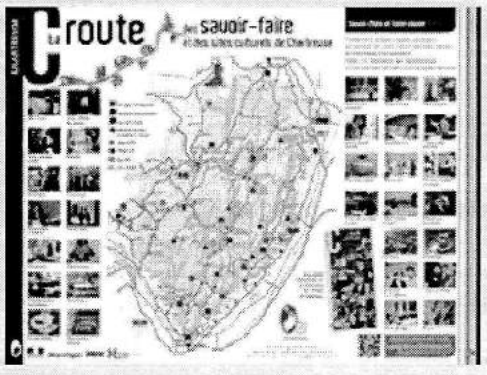

60 000 dépliants et sets de table

Pass fidélité

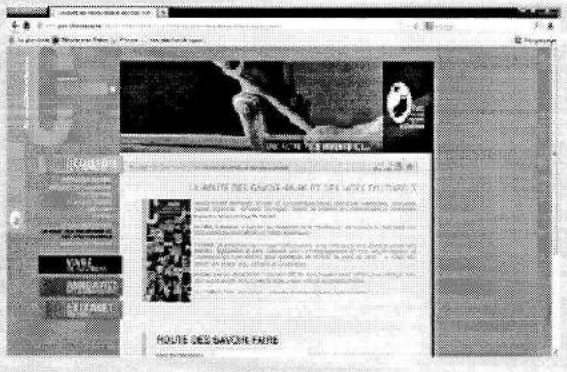

Un site internet collaboratif

Des animations

Les points forts de la RSF Chartreuse / membres

Meilleure connaissance des autres membres et des sites, qui facilite le renvoi de clientèle.

Solidarité complémentarité entre tous les sites qu'ils possèdent une grande notoriété (Musée de la Grande Chartreuse, Musée départemental d'art sacré, Funiculaire de Saint Hilaire du Touvet) ou qu'ils soient moins connus (Art de fer, Atelier du verre,...), effet locomotive.

Mutualisation des moyens, aujourd'hui certains membres n'impriment plus de plaquette pour se présenter, ils partagent des stands, du matériel,...

La création de nouveaux produits ou de package par l'association de plusieurs membres : chocolat à la lavande, stylo en bois et bloc de papier, support en fer forgé et verre...

Maintien voire augmentation de la fréquentation.

Consolidation du Chiffre d'affaire

Les points forts de la RSF Chartreuse / visiteurs

Une bonne lisibilité de l'offre de visites du massif.

Par l'immersion dans le territoire qu'elle suscite, la Route répond aux attentes des clientèles en matière de **tourisme expérientiel** (extraire le miel, tourner le bois, se recueillir...).

Elle participe à la **construction de repères partagés entre visiteurs et membres.**

Des taux de satisfaction supérieurs 80 % (qualité de l'accueil, intérêt de la visite, adéquation entre la promesse et la réalité,...)
80% des visiteurs enquêtés (environ 250) **affirment avoir acheté à la boutique lors de leur visite** pour un **panier moyen** supérieur à **37 €** en 2012.

Un taux de vente qui semble confirmer l'intérêt des visiteurs pour les produits qui ont du sens.

Les marges de progrès de la RSF Chartreuse

◊ •**Accroitre la connaissance du réseau au cœur même du massif.** En effet, les enquêtes révèlent que les habitants du massif connaissent très mal le concept de la RSF Chartreuse.

◊ •**Poursuive l'autonomisation technique et financière du réseau** pour palier aux baisses significatives des budgets des collectivités.

◊ •**Accentuer la formation** des membres de la RSF comme « ambassadeur » du massif.

◊ •**Etendre des liens à d'autres réseaux ou acteurs** : restaurateurs, hôteliers, écoles,...

◊ •**Poursuivre les échanges avec les autres routes pour mutualiser les bonnes pratiques.**

Conclusion

- •On peut être porteur d'un témoignage ancien et animé d'un dynamisme moderne. La route des savoir-faire et des sites culturels de Chartreuse en est un exemple bien vivant : à l'initiative des acteurs du massif, elle regroupe 30 artisans, agriculteurs et sites culturelles. Véritables ambassadeurs de la Culture chartrousine, qu'ils ont à cœur de partager.

- •Mais la Route des savoir-faire et des sites culturels, est davantage qu'un simple itinéraire de découverte. En construisant des solidarités entre agriculteurs, artisans, sites culturels, cette formule constitue un véritable outil de développement territorial en même temps qu'un moyen original de communication touristique.

Flavien PERAZZA
Président de l'Association Richesses culturelles de l'Oisans.

RÔLE DES ACTEURS DU PATRIMOINE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA ROUTE DES SAVOIR-FAIRE EN OISANS.

La Route des Savoir-Faire de l'Oisans est très jeune (juin 2011), et n'a pas un recul suffisant pour en tirer des tendances économiques chiffrées quant à son rôle, bien qu'en ayant quelques idées. C'est pourquoi cette conférence est essentiellement tournée sur l'évènementiel de la création de la RSF.

Le patrimoine Uissan

Il m'a semblé opportun de faire un rapide inventaire du patrimoine de l'Oisans, de l'histoire de son développement et aussi de sa mise en valeur, avant de préciser le rôle des intervenants patrimoniaux dans le cadre de la Route des Savoir-faire.

Le massif de l'Oisans est connu aujourd'hui du grand public pour des activités essentiellement sportives, d'abord l'alpinisme, grâce à son sommet phare, le grand pic de la Meije et aussi la Barre des Ecrins, puis le ski avec ses deux grandes stations, l'Alpe d'Huez et les 2 Alpes et les stations villages avoisinantes, et enfin le vélo avec la montée mythique de l'Alpe d'Huez.

Il est aussi un tel écrin à la nature qu'un parc national a été créé en 1973 pour mettre en valeur les richesses florales, faunistiques et minérales du massif, et d'en assurer leur protection et un développement raisonné des activités humaines.

Le massif a été le cadre d'études historiques et archéologiques qui se sont développées depuis 1977, sous l'égide du GEMA, à partir du site médiéval de Brandes à l'Alpe d'Huez, site historique majeur, connu par toute la communauté scientifique européenne et classé au titre des Monuments Historiques en 1993.

Les premières traces de l'histoire humaine de l'Oisans remontent au Mésolithique (7500 av. J.-C. : exploitation des cristaux de roche), se poursuit au Néolithique et au Bronze ancien (2000 av. J.-C ;) un vas-

te champs minier est exploité pour le cuivre dans le massif des Rousses (env. 2500m d'alt.). Les temps historiques sont marqués par le tracé de la voie romaine à Rochetaillée, puis sous la Porte de Bons (dossier de demande de classement au titre des Monuments Historiques en cours d'instruction), le village médiéval de Brandes déjà cité, les églises romanes, les mines des Chalanches et de la Gardette au XVIIIe siècle, et ensuite le monde industriel avec l'arrivée de la Fée Electricité, dont la centrale des Vernes, construite en 1918 et classée Monument Historique depuis 1994, est un exemple marquant, sans oublier les témoignages de l'architecture locale avec le village de Besse-en-Oisans inscrit à l'Inventaire des Bâtiments de France.

Face à ce patrimoine modeste, mais multiple, beaucoup ont travaillé à sa connaissance, sa protection et sa mise en valeur. Des associationss sont nées, dont « Coutumes et Traditions de l'Oisans » ..., de nombreux ouvrages ont été édités, et les élus ont créé des structures muséographiques pérennes pour accompagner toutes ces volontés et assurer une visibilité aux administrés et aux visiteurs touristes. Et dernièrement, l'étude et la conservation du patrimoine immatériel ont fait également leur entrée.

A ce jour, onze structures ouvrent leurs portes au public. La plupart sont des services municipaux. Deux possèdent le label « Musées de France ». Outre les musées, trois sites patrimoniaux remarquables, la Porte romaine de Bons, le site médiéval de Brandes et le village de Besse-en-Oisans sont facilement accessibles, et peuvent être l'objet de visites commentées. Enfin, la centrale des Vernes étant encore en exploitation, sa visite reste très réglementée par EDF. Quant à la période contemporaine, l'église Notre-Dame des Neiges avec ses vitraux dûs à l'artiste Arcabas, à l'Alpe d'Huez, mérite le détour.

La volonté de coopérations

Dès 1990, les musées ont senti le besoin de se réunir et d'échanger. De manière administrativement informelle, les premières structures ont créé un réseau dont la première réalisation a été une brochure promotionnelle commune.

Avec les ouvertures successives de musées dans les années 2000, le réseau s'est élargi à toute les nouvelles structures, et la décision de créer une association type loi 1901 a été prise. Les Richesses Culturelles de l'Oisans (RCO) sont nées (septembre 2002).

Si la promotion commune a été et est toujours l'activité première, RCO participe à toutes les activités permettant la promotion du patrimoine, comme la fête de la science, la nuit des musées ... et aussi des activités plus spécifiques comme des conférences, des cafés scientifiques ...Grâce à leur notoriété croissante, les RCO ont pu mener à bien la réalisation de 6 bornes interactives de présentation de ses 11 structures membres avec le soutien financier du Ministère de la Culture, de la Région Rhône-Alpes, du Conseil Général de l'Isère, de la Communauté de Communes de l'Oisans et bien sûr des Communes membres des RCO.

Une autre structure commune regroupant les agriculteurs et les éleveurs est née sous l'égide de la Chambre d'Agriculture et sous le vocable d'APAO, Association pour le Développement de l'Agriculture en Oisans.

Enfin, un EPIC a été créé par la Communauté de Communes de l'Oisans, issu de l'ADTO (Association de Développement Touristique de l'Oisans) sous le nom de Oisans Tourisme.

D'une volonté partagée de coopérer plus largement, manifestée par les associations, les élus et des individualités, la décision de créer une Route des Savoir-faire, selon le concept élaboré et réalisé en Chartreuse il y a quelques années déjà, à été prise.

La RSF représente l'opportunité de structurer l'offre déjà existante, et de la rendre plus visible. Elle permet égale-

ment de diversifier l'offre et d'apporter une image complémentaire à l'image sportive du massif, pour un public en vacances ou habitant l'Oisans.

Un Comité de Pilotage à été mis en place afin de définir les règles communes de fonctionnement ainsi que les droits et devoirs de chaque participant.
Trois documents essentiels ont été élaborés, un texte définissant ce qu'est un savoir-faire, une charte d'engagement et une charte de qualité.

Trois types de participants ont été définis, les agriculteurs adhérant à l'APAO, les structures muséographiques ayant le label RCO, et les artistes et artisans. Chaque participant étant lié à la RSF par la charte d'engagement.

Les phases concrètes ont été réalisées par Oisans Tourisme avec l'accompagnement de SYTALP et le financement multiple de la CCO, du CG38 et de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDDRA-ASI.

Le planning et les réalisations de la Route des Savoir-Faire de l'Oisans

Le projet a été initialisé au début de l'année 2010 avec la création du Comité de Pilotage et les premiers contacts avec les éventuels membres.

Les inscriptions définitives des membres se sont déroulées pendant la saison estivale, et une visite à la Route des Savoir-Faire de Chartreuse a eu lieu en novembre.

C'est durant l'hiver 2010-2011 que « Oisans Tourisme » a concrétisé le projet en réalisant une brochure de 20 pages de présentation des membres, un calendrier des activités spécifiques à la RSF, ainsi qu'une affiche et une signalétique personnalisée.

Une journée inaugurale de la RSF a eu lieu à Bourg d'Oisans le samedi 15 juin 2011, ainsi qu'un voyage de presse organisé sur le thème de la Route des Savoir-Faire de l'Oisans en juin 2011.

Une journée spécifique de visite de membres de la RSF à destination des offices de tourisme a été proposée le 25 août 2011, et enfin la RSF a participé le 4 septembre à la foire d'automne de Bourg d'Oisans.

Les actions 2012 ont consisté en un voyage de presse organisé sur le thème de la Route des Savoir-Faire de l'Oisans, une participation au marché annuel en juin et à la Foire d'automne de Bourg d'Oisans.

L'implication des RCO dans l'organisation et dans les manifestations de la RSF

Lorsque Oisans Tourisme nous a contactés sur ce projet, notre adhésion a été immédiate et enthousiaste. Les principes correspondent à ceux qui ont motivé la création des RCO.

La RSF devant établir une charte de droits et devoirs, et s'appuyant sur les RCO pour le volet « patrimoine », les RCO ont officialisé les critères pour être membre des RCO et par conséquent pouvoir devenir membre individuel de la RSF.

La RSF étant une participation individuelle de chaque membre, les RCO ne sont pas membres de la RSF en tant qu'association. Les RCO ont pour vocation d'aider chacune des structures à participer le plus possible à la promotion et aux activités de la RSF.

Afin qu'une présence à minima de la RSF figure dans chaque musée, les RCO ont créé un lutrin supportant un classeur qui mentionne la RSF, les RCO, le patrimoine local.

Enfin, pour la journée inaugurale, un jeu de découverte des participants à la RSF à été proposé aux enfants.

L'implication des structures dans l'organisation et dans les manifestations de la RSF

Chaque structure participe volontairement et individuellement à la RSF.

Elle bénéficie de l'action des RCO qui la déchargent de bien des aspects administratifs d'organisation et bien sûr, et surtout, de la promotion réalisée par

la RSF.
- Elle doit proposer des activités nouvelles et spécifiques pour la RSF et qui apparaissent dans la brochure éditée annuellement à 20 000 exemplaires.
- Elle doit assurer la distribution (avec les autres membres voisins) des brochures sur sa zone géographique, auprès des offices de tourisme, hôtels, mairies et autres lieux recevant du public.
- Elle doit former ses personnels permanents ou contractuels aux activités de la RSF
- Elle doit impliquer ses élus et autres intervenants à la promotion de la RSF
- Elle doit créer un partenariat plus proche avec ses voisins, membres de la RSF.

Les tendances observées au sein des RCO ces dernières années

Si le troisième millénaire a apporté dans un nouveau souffle la création d'une deuxième série de musées, il semble qu'aujourd'hui un certain nombre d'évolutions viennent obscurcir l'horizon patrimonial de l'Oisans.
- La première concerne le public dont les attentes changent en manifestant une certaine addiction aux nouvelles technologies et une attirance pour l'évènementiel.
- La deuxième est plus politique car « la crise » engendre des baisses dans le financement des structures et donc dans leur fonctionnement quotidien et leur développement.

Quelques réflexions à mener collectivement

Elles concernent l'image patrimoniale de l'Oisans perçue par les visiteurs, les projets coordonnés de nouvelles expositions, les moyens humains et financiers à mutualiser ou à créer.
(Exemple, le musée EDF Hydrélec réalise des travaux qui vont renouveler son offre et son image à sa réouverture en automne 2013.)

Elles concernent aussi celle d'une offre patrimoniale menant à la découverte d'un territoire et non plus d'un simple lieu.

Cela passe par la volonté affirmée des responsables de donner ces objectifs aux personnels et de leur permettre de participer plus activement aux activités collectives avec les RCO et la RSF.

De promouvoir des associations du type « Amis du Musée » dans un rôle de propositions d'actions et d'accompagnement des personnels.

De développer humainement et financièrement les RCO pour leur permettre d'assurer ces nouvelles tâches, voire de créer une autre structure au sein de la CCO.

Enfin, il faut également que tous les intervenants du tourisme aient eux aussi une bonne connaissance du patrimoine pour en assurer une bonne promotion, et ne pas le limiter à une vision « vieilles pierres à visiter quand il pleut ».

Pour conclure quant au thème de cette journée, *« le patrimoine est-il un levier de développement économique ? »*, la réponse est oui, les 11 musées de l'Oisans ont accueilli en 2012 près de 50 000 visiteurs, il ne manque que quelques leviers pour multiplier ce chiffre.

CCO
Communauté de Communes de l'Oisans
CG38
Conseil Général de l'Isère
RSF
Route des Savoir-faire de l'Oisans
RCO
Richesses Culturelles de l'Oisans
(Association loi 1901)
SYTALP
Synergie tourisme agriculture dans les Alpes
CDDRA
Contrat de Dévelop. Durable Rhône- Alpes
ASI
Alpes Sud Isère
EPIC
Etablissement public à caractère industriel et commercial
GEMA
Groupe d'Etude des Mines Anciennes

Anne CAYOL-GERIN
Responsable du Service Patrimoine culturel au Conseil général de l'Isère

LA ROMANCHE

Les enjeux d'une mutation

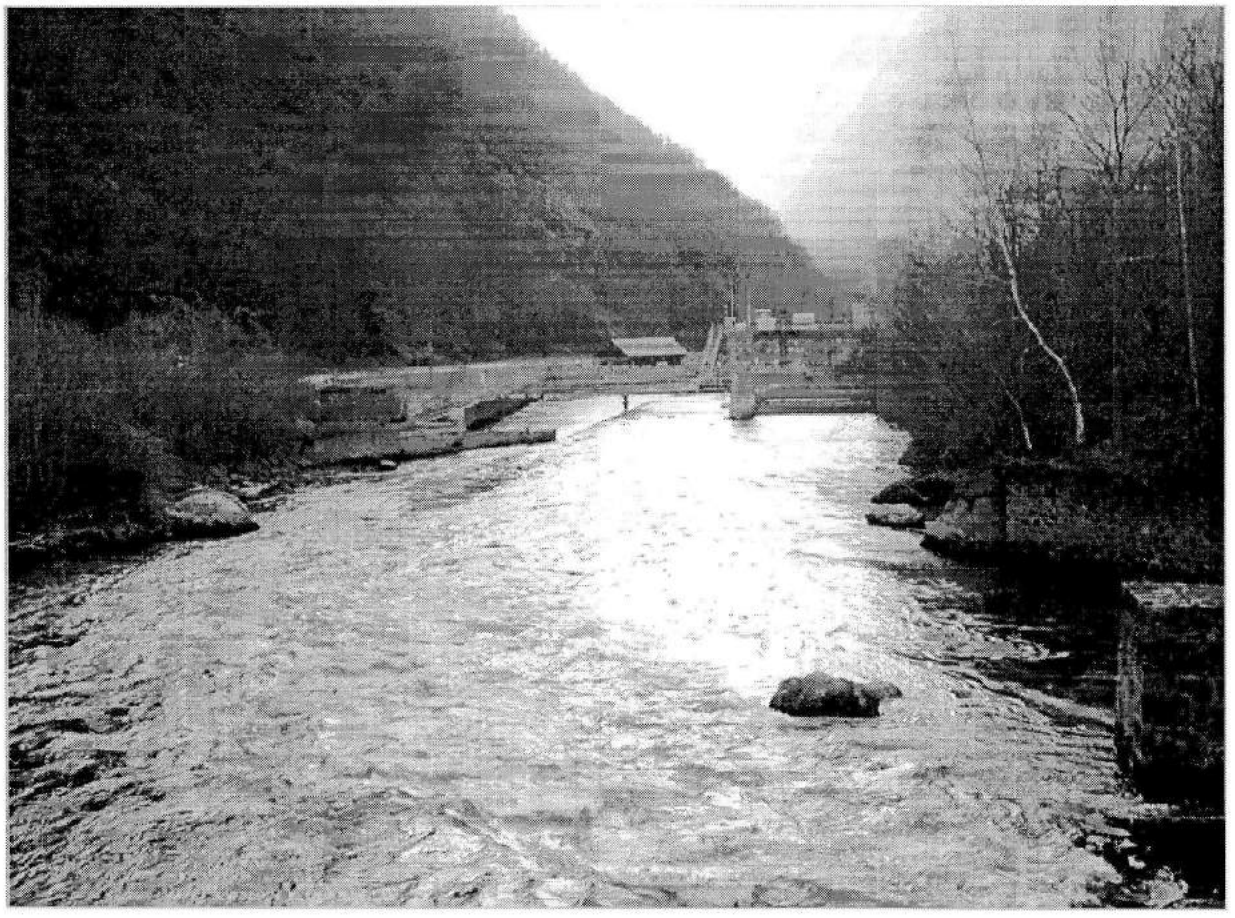

©www.images-et-reves.com

Le val de Livet

Au début : un territoire d'expansion économique.

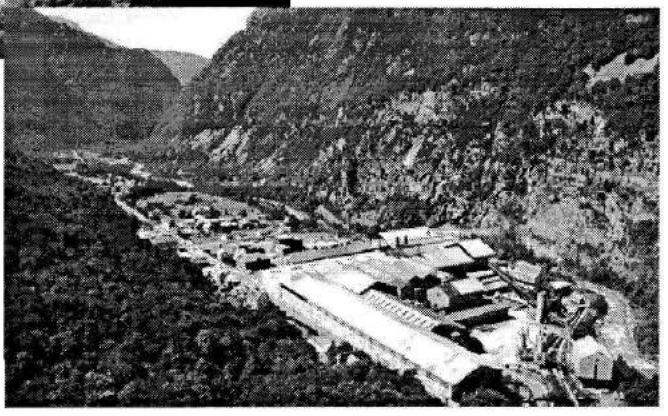

Aujourd'hui : une portion de vallée concernant, dans un couloir, vie et circulations.

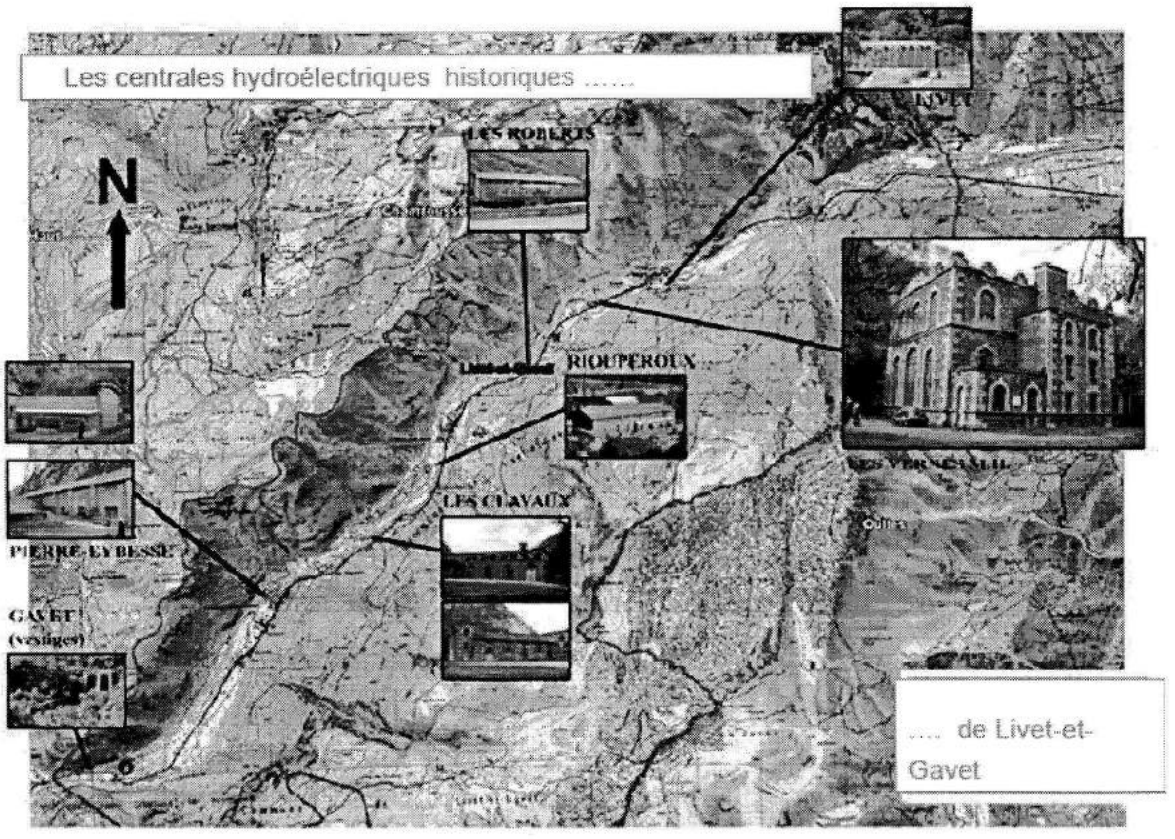

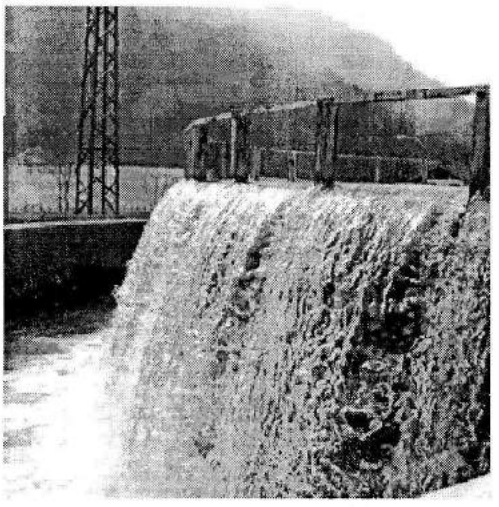

« D'abord j'ai obéi à des goûts personnels en l'espèce.

J'ai voulu ensuite démontrer que la houille blanche et le tourisme sont conciliables, et puis j'ai tenu à apporter à un pays auquel je me suis fortement attaché une contribution à son embellissement.

*Enfin, [*faire bénéficier*] mon personnel […] de ces embellissements qui agrémentent ici un peu sa vie et celle des siens ».*

C. A. Keller 1925

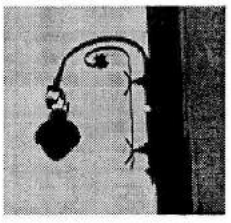

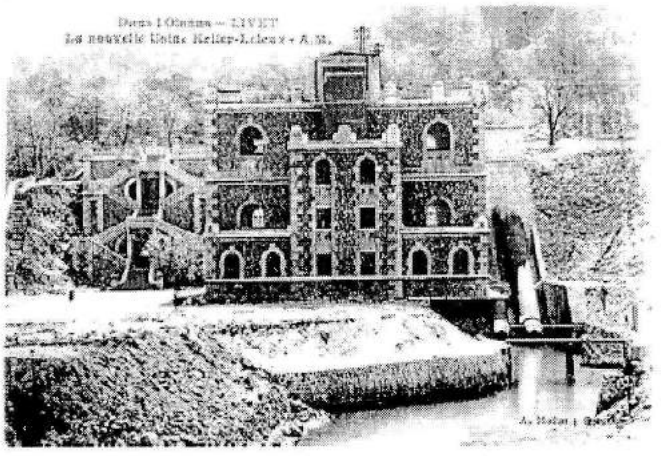

Centrale des Vernes
1918

classée MH

Col. particulière

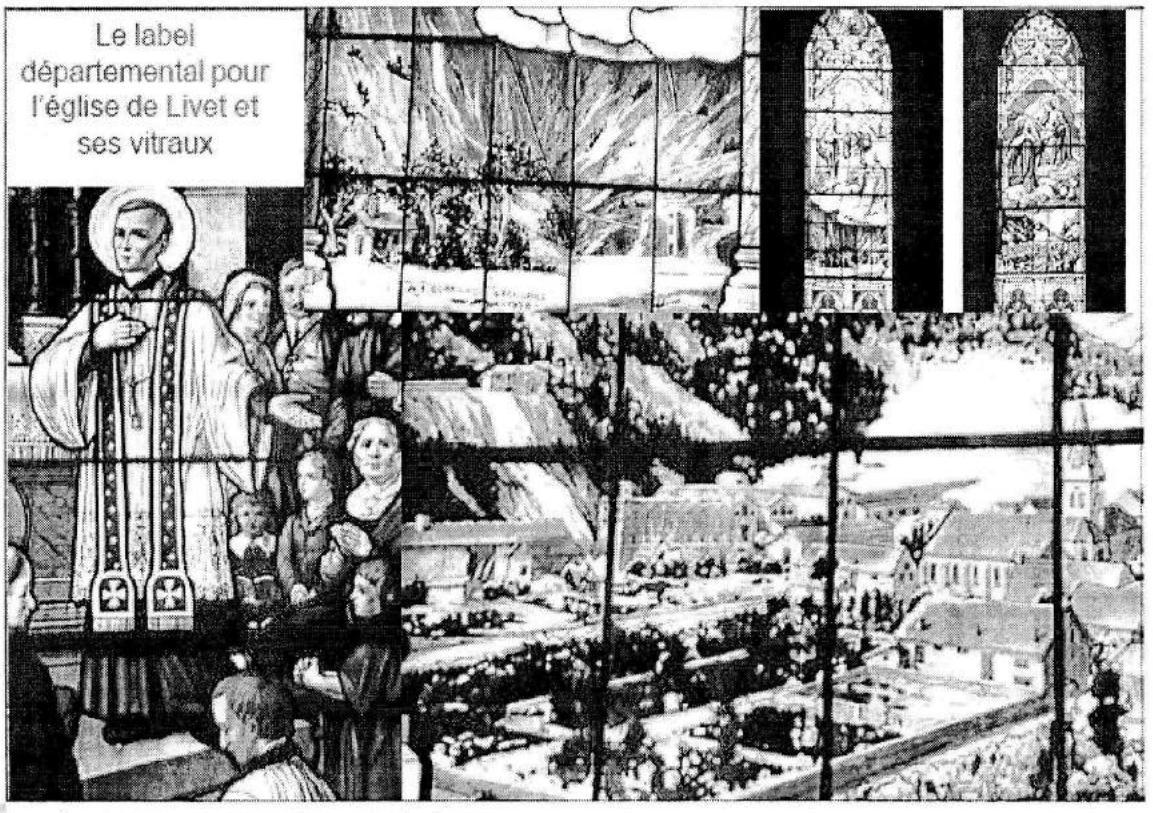

Le label départemental pour l'église de Livet et ses vitraux

Un projet qui change la donne

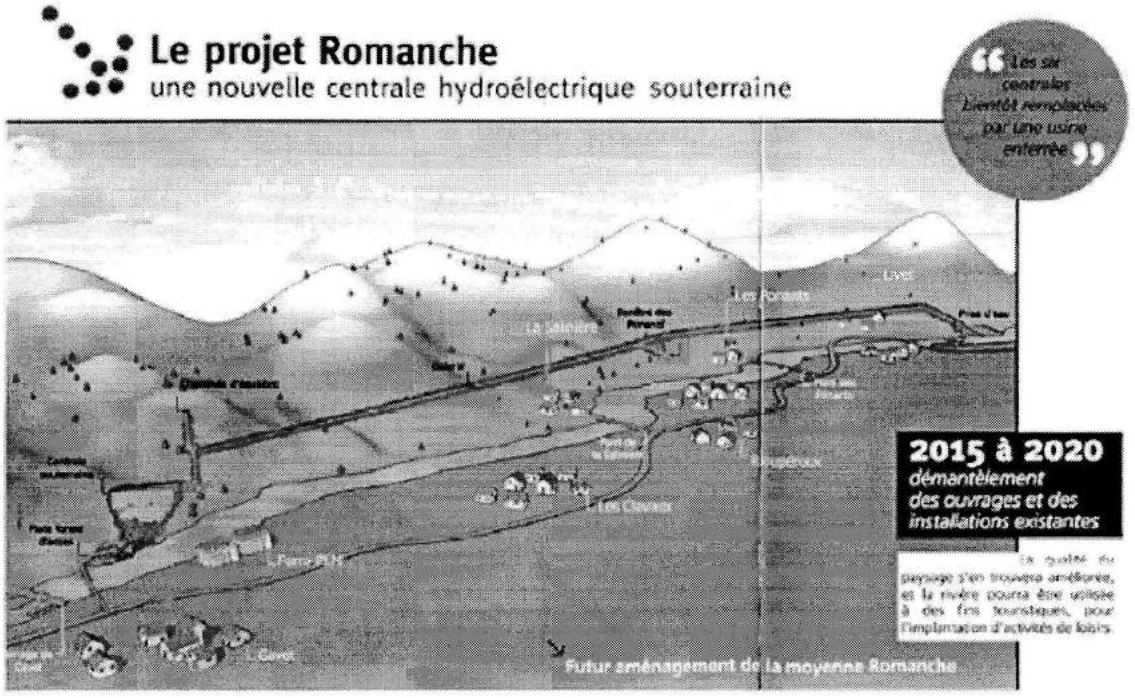

Le projet EDF « Romanche-Gavet »

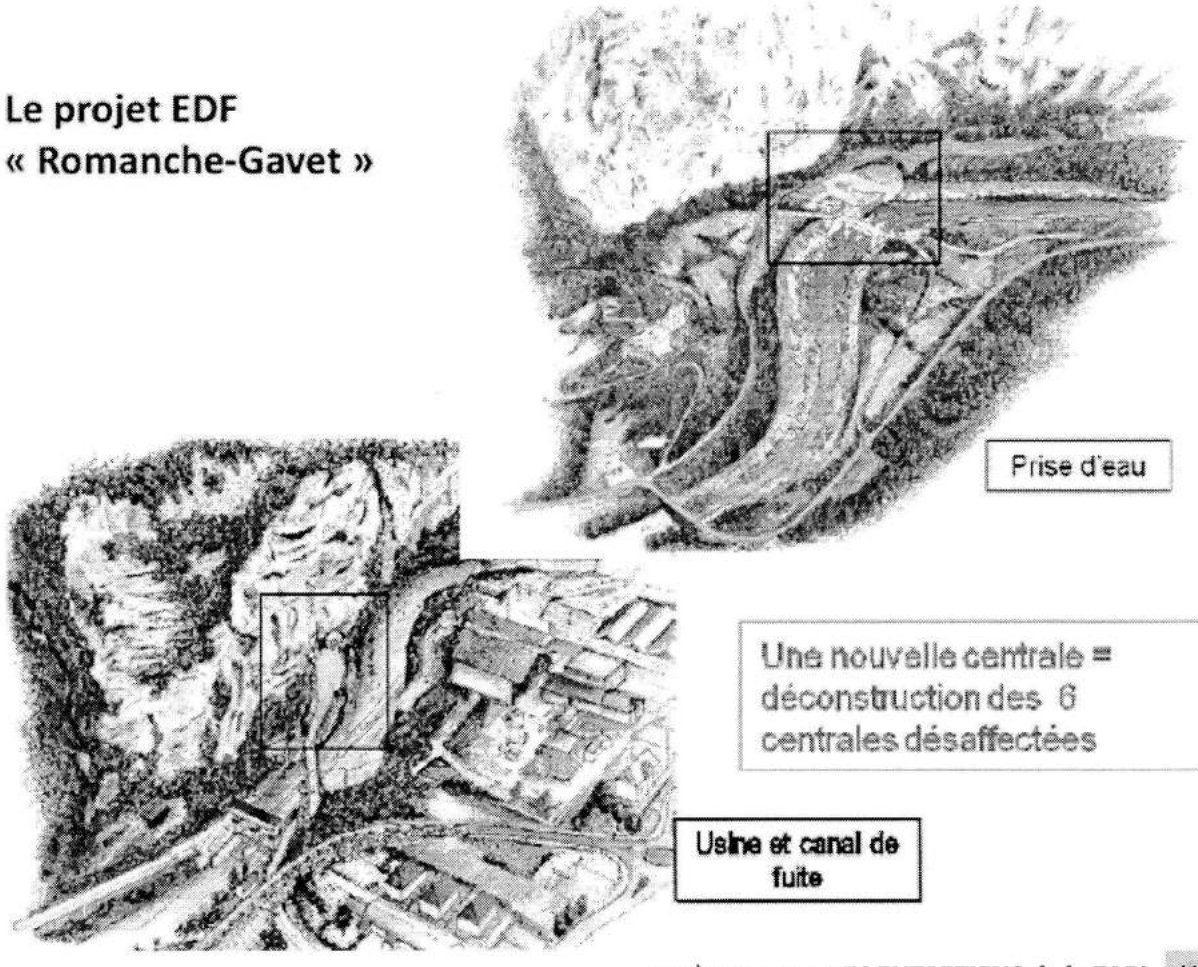

Des enjeux d 'aménagement du territoire :

- circulation
- sécurité
- Environnement
- Tourisme

Des enjeux culturels et sociaux

- un objet d'étude majeur
- un vécu difficile
- un atout culturel

Un avenir à trouver

La destruction aussi...

Démolition

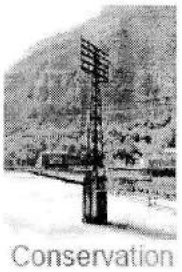

Conservation éventuelle

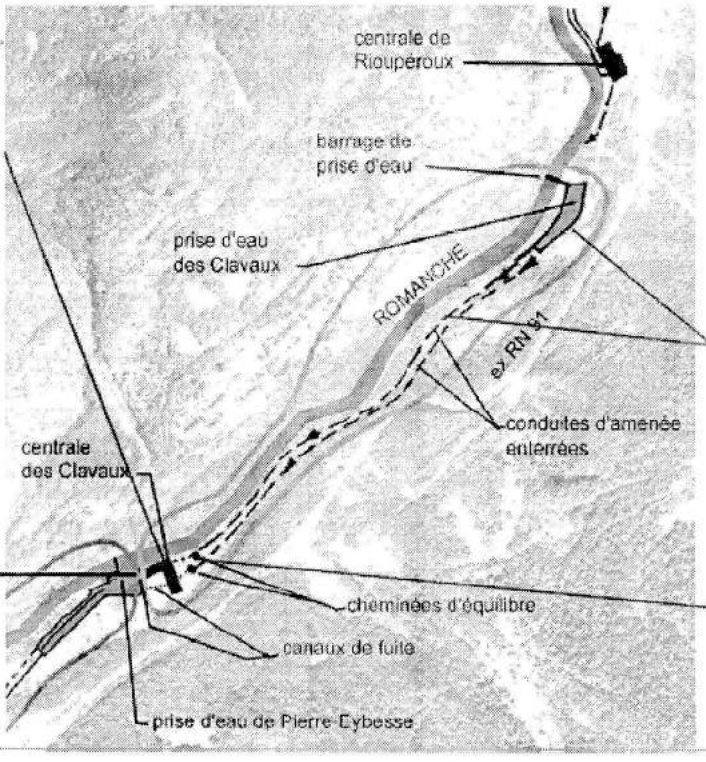

Les Centrales de Livet

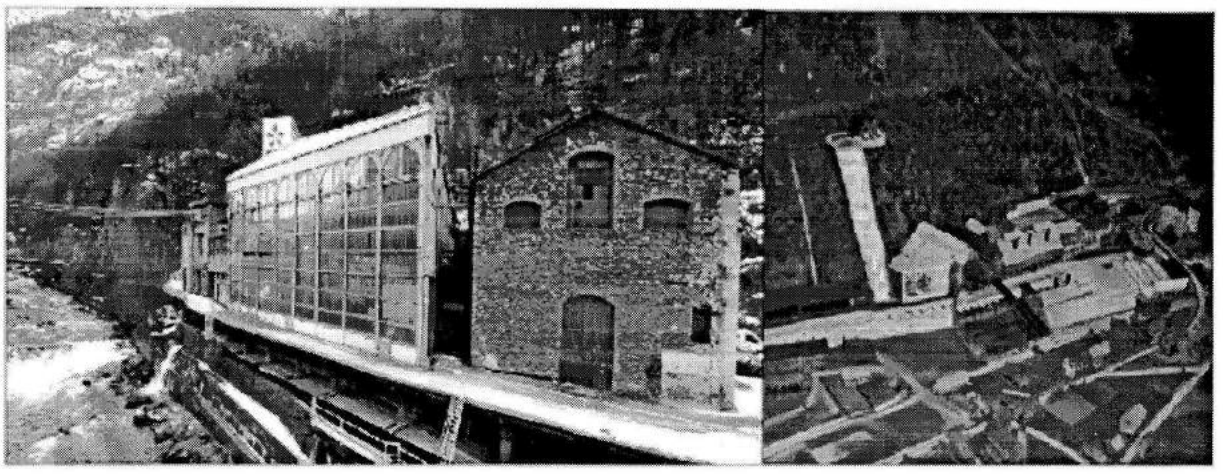

Centrale des Roberts

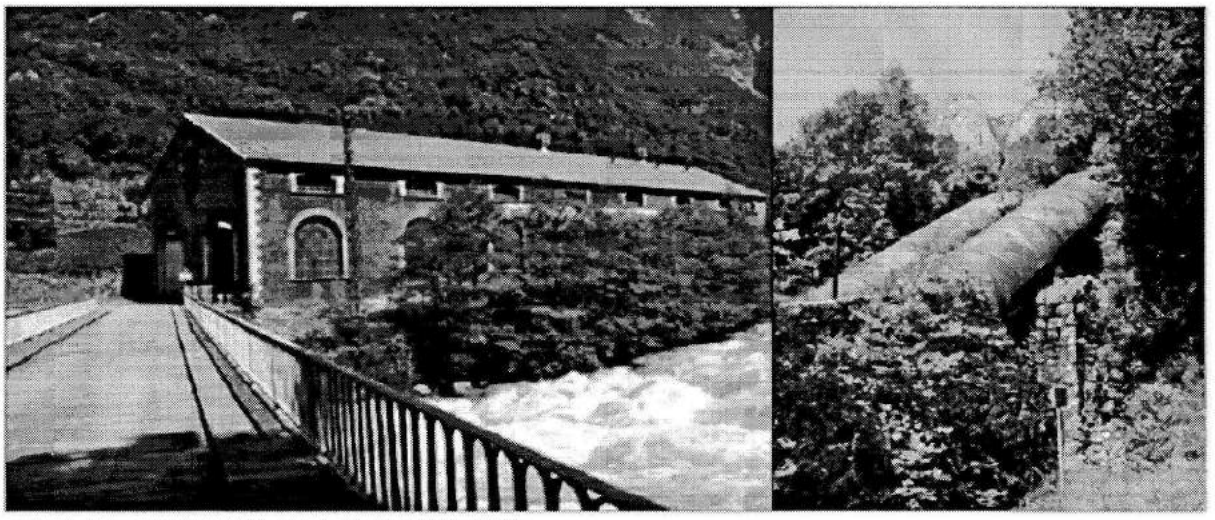

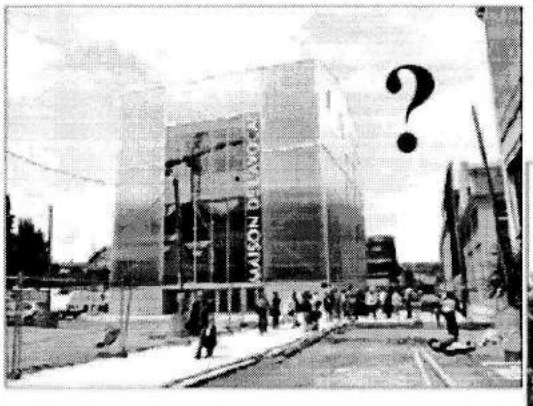

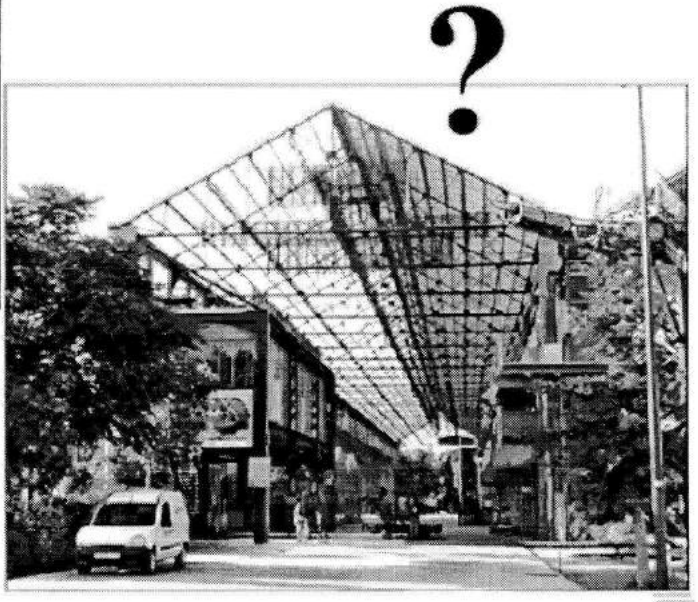

DEMAIN